



**Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats
d'exploitation pour les périodes de neuf mois terminées le 30
novembre 2013 et 2012**

**États financiers consolidés intermédiaires (non audités)
Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et
2012**



RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS ET NEUF MOIS TERMINÉES LE 30 NOVEMBRE 2013

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune » ou « la Société ») incluant ses filiales, Acasti Pharma inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm inc. (« NeuroBioPharm » ou « NeuroBio ») pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés intermédiaires et leurs notes afférentes pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, ou sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Dans le présent rapport de gestion, les informations financières pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013 et 2012 sont basées sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), comme publiées par le Conseil des normes comptables international. Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 13 janvier 2014. L'information à fournir dans ce rapport est actuelle à cette date, sauf indication contraire.

Sauf indication contraire, toutes les références aux termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise » et la « Société » font référence à Neptune Technologies & Bioressources inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles « CA\$ », « US\$ » et « EUR » réfèrent au dollar canadien, au dollar américain et à l'euro, respectivement. La communication d'information dans ce rapport a été limitée à ce que la direction a jugé comme « important », à savoir que toute omission ou inexactitude de cette information pourra influencer ou modifier la décision raisonnable de la part d'un investisseur, d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui pourraient constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des énoncés prospectifs au sens attribué à l'expression *forward-looking statements* dans les lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (l'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « estimer », « croire », « entendre », « prédire » ou « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des énoncés à propos de faits présents ni des faits historiques. L'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion porte notamment sur ce qui suit :

- la capacité de Neptune de produire des revenus grâce à l'exécution de son plan d'action visant la reprise des activités et la réponse progressive aux demandes d'approvisionnement des clients jusqu'à ce que Neptune soit en mesure de reprendre la production, le plan en question étant décrit à la rubrique « Aperçu des activités » (le « plan »);
- la capacité de Neptune de conclure avec des tiers des ententes relatives à l'approvisionnement et à la production à des conditions qui lui sont favorables, et la capacité de Neptune de conserver un niveau de stocks suffisant et de répondre aux exigences des clients grâce à ces ententes avec des tiers relatives à l'approvisionnement et à la production;
- la capacité de Neptune de reconstruire des installations de production fonctionnelles à Sherbrooke, au Québec, les délais et les coûts d'achèvement du projet de reconstruction et la capacité de production d'huile de krill à ces installations;
- la capacité de Neptune, et celle de ses distributeurs partenaires, de continuer à commercialiser avec succès les produits d'huile de krill et de conserver ses parts de marché à l'égard de ces produits, ainsi que la capacité des filiales de Neptune, soit Acasti et NeuroBio, de commercialiser d'autres produits candidats aux États-Unis et ailleurs;
- la capacité de Neptune de continuer à investir dans le développement de produits et les essais cliniques, y compris le soutien au développement de produits pharmaceutiques de ses deux filiales, Acasti et NeuroBio;
- les plans des filiales de Neptune, Acasti et NeuroBio, visant à soumettre des produits candidats à de nouveaux essais cliniques, y compris l'échéancier et les résultats de ces essais cliniques;
- la capacité de Neptune de conserver et de défendre ses droits de propriété intellectuelle concernant NKO^{MD} et EKO^{MC} ainsi que ses produits candidats;
- la capacité de Neptune d'obtenir du financement, à des conditions qui lui sont favorables, afin qu'elle dispose de sources de capital supplémentaires pour reconstruire des installations de production fonctionnelles;
- la capacité de Neptune de recouvrer tous les produits de l'assurance disponibles relativement à l'incident survenu à son usine de production, en vertu de ses différentes polices d'assurance;
- la capacité de Neptune d'utiliser le produit net tiré de son appel public à l'épargne dont la clôture a eu lieu le 2 octobre 2012 aux fins indiquées dans son prospectus daté du 19 septembre 2012 (l'« appel public à l'épargne »);
- les attentes de Neptune relativement à son rendement financier, y compris ses revenus, dépenses, marges brutes, liquidité, ressources en capital et dépenses en immobilisations.

Bien que les énoncés prospectifs soient fondés sur ce que nous croyons être des hypothèses raisonnables, nul ne devrait se fier outre mesure à cette information, étant donné que les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux qui sont indiqués dans ces énoncés prospectifs. Voici certaines des principales hypothèses formulées relativement aux énoncés prospectifs :

- la production de revenus importants avant d'avoir des installations de production opérationnelles laisse supposer que Neptune sera en mesure de conclure avec des tiers des ententes portant sur l'approvisionnement en produits d'huile de krill ou leur fabrication;
- les objectifs de vente pour ses produits d'huile de krill laissent supposer que Neptune sera en mesure de maintenir ses relations avec ses clients et qu'il y aura toujours une demande pour ses produits;
- les plans de reconstruction d'installations de production opérationnelles, le calendrier de cette reconstruction et l'utilisation prévue du produit tiré de l'appel public à l'épargne laissent supposer que Neptune sera en mesure de recouvrer en totalité le montant de sa couverture d'assurance disponible, qu'elle pourra refinancer sa facilité de crédit existante afin de fournir toute ressource en capital supplémentaire qui pourrait être nécessaire à la reconstruction, en sus de sa couverture d'assurance, et qu'aucun imprévu ne fera en sorte que ces fonds soient utilisés à d'autres fins que la reconstruction d'installations de production opérationnelles ou que l'emploi prévu du produit tiré de l'appel public à l'épargne;

- les plans de reconstruction d'installations de production opérationnelles laissent également supposer que Neptune obtiendra les approbations gouvernementales requises en temps opportun;
- les dépenses relatives au développement de produits ou à l'appui du développement pharmaceutique des deux filiales de Neptune, Acasti et NeuroBioPharma, laissent supposer que Neptune n'aura pas besoin d'utiliser les fonds présentement affectés au développement de produits pour reconstruire des installations de production opérationnelles ou pour couvrir les dépenses ou frais occasionnés par des imprévus;
- la stratégie de Neptune visant à conclure des partenariats et/ou des ententes avec des partenaires stratégiques relativement à sa fabrication de produits d'huile de krill laisse supposer que Neptune sera en mesure d'identifier des tiers à cette fin, et que ces tiers auront les ressources nécessaires pour appuyer la fabrication de ses produits en temps opportun et que Neptune pourra conclure des ententes avec eux à des conditions qui lui sont favorables;
- le plan de Neptune laisse supposer que celle-ci sera en mesure de continuer à remplir les conditions d'inscription à la cote du NASDAQ Stock Market et de la Bourse de Toronto.

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus et est assujettie à des incertitudes et à d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Risques et incertitudes » ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de notre dernière notice annuelle, qui peut être consultée sur SEDAR à www.sedar.com et sur EDGAR à www.sec.gov/edgar.shtml, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou que laisse entendre l'information prospective.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou que les événements que nous prévoyons se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent dans l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Vous ne devriez donc pas vous fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Neptune n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou dans d'autres cas. L'information prospective est donnée en date du présent rapport de gestion.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Le « BAIIA ajusté » est une mesure financière non conforme aux IFRS et est défini comme le BAIIA avant de reconnaître les charges de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions, les gains ou pertes de change et les autres éléments qui n'ont pas d'impact sur le rendement opérationnel principal de la Société, tels que la dépréciation, la reconnaissance et la décomptabilisation des actifs d'impôt différé et des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures. Les charges de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions sont une composante de la rémunération des salariés et elles peuvent varier de façon significative avec la variation du prix au marché des actions ordinaires. Les gains ou pertes de change sont une composante des charges financières nettes ou produits financiers nets et ils peuvent varier de façon significative suite aux fluctuations des devises d'une période à l'autre. De plus, les autres éléments qui n'ont pas d'impact sur le rendement opérationnel principal de la Société peuvent aussi varier de façon significative d'une période à l'autre. En tant que tel, le BAIIA ajusté assure la continuité améliorée par rapport à la comparaison des résultats opérationnels de la Société sur une période de temps. Notre méthode de calcul du BAIIA ajusté peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Le 8 novembre 2012, une explosion et un incendie ont détruit l'usine de production de Neptune située à Sherbrooke, au Québec, au Canada.

Le 26 novembre 2012, Neptune a présenté son plan d'action pour aller de l'avant en vue de reprendre ses activités et de répondre progressivement aux demandes d'approvisionnement des clients jusqu'à ce qu'elle puisse reprendre la production.

Neptune a initialement veillé à soutenir ses employés et les familles touchées par l'incident pour les aider à surmonter la tragédie. Neptune offre à ses employés des services de consultation afin qu'ils aient accès à un soutien adéquat dans ces circonstances.

Peu après l'accident, Neptune a formé les cinq comités de rétablissement suivants, composés de hauts dirigeants et de membres du personnel clés en vue de coordonner l'aide aux employés, le plan d'action et certains aspects commerciaux : 1) ressources humaines et communications, 2) ventes et commercialisation, 3) reconstruction de l'usine, 4) finances et 5) un comité stratégique, qui veille à la supervision des occasions stratégiques et à la coordination des efforts déployés par l'ensemble des comités. Bien que cet incident tragique ait eu, et continue d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités, Neptune est d'avis que son entreprise demeure viable et compte se remettre de cet incident, grâce, entre autres, à la mise en œuvre du plan pour aller de l'avant qui vise le respect des échéances clés et l'atteinte des principaux objectifs suivants :

- reprise de ses activités nutraceutiques et atteinte d'un certain niveau de vente de ses produits d'huile de krill à ses clients, à court terme;
- maintien des relations avec les clients clés et conservation des principales parts de marché, notamment jusqu'à ce que la fabrication des produits NKO^{MD} et EKO^{MC} atteigne les niveaux établis avant l'incident;
- reconstruction d'une usine fonctionnelle grâce à l'utilisation des installations d'agrandissement, adjacentes à l'ancienne usine, en voie d'être achevées et de certains équipements existants dans ces installations, qui ne semblent pas avoir subi de dommages considérables lors de l'incident;
- conclusion de partenariats et/ou d'ententes avec un ou plusieurs partenaires stratégiques pour la sous-traitance de la fabrication des produits d'huile de krill, à la fois à titre de mesure provisoire pour l'atteinte d'un certain niveau de production avant que la nouvelle usine soit pleinement opérationnelle et à titre de stratégie à plus long terme afin de diversifier les sources et les moyens de production;
- gestion prudente de ses ressources financières tout en poursuivant le développement de ses produits et ses essais cliniques, y compris la défense de ses brevets et de ses droits de propriété intellectuelle, et en appuyant comme prévu le développement de produits pharmaceutiques par ses deux filiales, Acasti et NeuroBio, dont les activités à court terme n'ont pas connu d'interruption en raison de l'incident.

Reconstruction de l'usine et assurance

À titre d'élément central du plan, Neptune prévoit reconstruire des installations de production fonctionnelles au moyen de la révision des installations d'agrandissement, adjacentes à l'ancienne usine, qui étaient en cours de construction, de même que de certains équipements de ces nouvelles installations, lesquels équipements et installations ne semblent pas avoir subi de dommages considérables lors de l'incident, même si d'autres travaux de construction et l'achat de certains autres équipements seront nécessaires pour que ces installations deviennent fonctionnelles. Le 28 mai 2013, Neptune a annoncé qu'elle avait entrepris le projet de reconstruction fondé sur les installations d'agrandissement. En plus de recevoir les permis nécessaires au commencement des travaux, la Société a retenu les services d'un cabinet d'ingénieurs et d'un architecte et a également embauché dernièrement un nouveau directeur d'usine. À l'achèvement des travaux, qui devrait avoir lieu avant la fin de l'exercice en cours de Neptune, les installations devraient avoir une capacité de production de plus de 150 000 kilogrammes de NKO^{MD} par année. Neptune a l'intention de coopérer avec les instances gouvernementales concernées (y compris en ce qui a trait à la sécurité des travailleurs et à l'environnement). De plus, la reconstruction de l'usine de Sherbrooke dépendra de l'approbation du plan de reconstruction par ces instances gouvernementales permettant l'exploitation de la nouvelle usine en temps opportun.

Nous sommes en train de déterminer les coûts et l'échéancier liés à la réalisation de la reconstruction. L'évaluation de la situation nous a toutefois permis de dégager ce qui suit, jusqu'à maintenant :

- Neptune dispose d'une police d'assurance couvrant, entre autres, les dommages matériels, la perte d'exploitation et la responsabilité civile jusqu'à concurrence de certains montants spécifiques et faisant l'objet d'une franchise limitée de même que de certaines exclusions, et a informé ses assureurs de l'incident. Les données définitives sur les sommes précises recouvrées seront communiquées au moment du règlement des demandes d'indemnisation de Neptune. En raison de l'étendue des dommages et de l'enquête en cours, les montants recouvrables en vertu de nos polices d'assurance, de même que la perception de ces montants, le cas échéant, prendront vraisemblablement plusieurs mois.

- Depuis la destruction de l'usine de la Société en novembre 2012, Neptune a reçu des montants totalisant 12 millions de dollars en recouvrement d'assurance, ce qui représente qu'une partie du total potentiellement recevable de 15 à 20 millions de dollars. Ce montant inclut approximativement 300 \$ reçu au cours du troisième trimestre terminé le 30 novembre 2013. Neptune poursuit ses demandes de réclamations d'assurance et enregistra tout recouvrement additionnel si et lorsqu'ils seront reçus.
- Alors que l'utilisation initiale prévue des installations d'agrandissement a changé, des modifications et des achats additionnels visant à remplacer le matériel perdu lors de l'incident seront nécessaires afin de rendre les installations fonctionnelles. Comme il a déjà été indiqué, les coûts initiaux du projet d'agrandissement de 21 millions de dollars ont été revus et s'établissent actuellement à environ 43 millions de dollars, ce qui inclut 10 millions en remplacement d'équipement et de structure. L'augmentation des coûts devrait être financé surtout au moyen du recouvrement des produits d'assurance liés à l'incident, dont environ 12 millions de dollars ont été reçus jusqu'à maintenant, ainsi qu'un prêt avec intérêt de 12.5 millions de dollars d'Investissement Québec (duquel 6.8 millions de dollars ont été reçus à ce jour), d'un prêt sans intérêt de 3.5 millions de dollars de Développement Économique Canada ainsi que de prêts additionnels et du fond de roulement. Il est prévu que le solde de tels coûts sera réglé grâce au refinancement de la facilité de crédit existante de Neptune mise en place pour financer une partie de ses travaux d'agrandissement prévus antérieurement, refinancement que Neptune a l'intention de demander à une étape subséquente de son plan de reconstruction, de même que grâce à une partie du fonds de roulement de Neptune (se reporter à la rubrique « Finance, utilisation du produit de l'appel public à l'épargne et communications avec les investisseurs » ci-dessous).
- Neptune prévoit que sa nouvelle usine de production aura, lorsqu'elle sera opérationnelle, une capacité de production annuelle d'environ 150 000 kilogrammes d'huile de krill par année. Neptune pourrait envisager, dans ses plans futurs, l'augmentation de sa capacité de production d'huile de krill par année. Il est prévu qu'une importante partie de la capacité future de production de Neptune proviendra de partenariats et d'accords conclus avec des fabricants. Se reporter à la rubrique « Exploitation et accords conclus avec des partenaires stratégiques » ci-dessous.
- L'échéancier de reconstruction demeure incertain et dépendra d'une série de facteurs, y compris la durée et les résultats de l'enquête présentement en cours visant à déterminer la cause de l'incident et la collaboration des instances gouvernementales quant au plan de reconstruction. Les permis nécessaires au commencement des travaux de reconstruction de l'usine de production de Neptune ont été obtenus dernièrement. D'après les renseignements dont elle dispose pour le moment, Neptune prévoit actuellement que la nouvelle usine pourrait être fonctionnelle entre la mi-mars et la fin mars 2014.

Exploitation et ententes conclues avec des partenaires stratégiques

Une des priorités de la plus haute importance du Plan de Neptune est que Neptune maintienne ses relations avec ses clients clés et conserve ses principales parts de marché, et ce, même avant que son usine de production soit opérationnel. Pour ce faire, Neptune a l'intention de déployer au cours des prochains mois une stratégie comprenant ce qui suit :

- Le 2 octobre 2013, Neptune a annoncé la signature d'une entente stratégique, non-exclusive de fabrication et d'approvisionnement d'huile de krill avec Rimfrost USA, LLC donnant ainsi le droit à Neptune d'acheter, à un prix préférentiel, jusqu'à 800 tonnes métriques d'huile de krill au cours de la période initiale de trois ans de cet accord renouvelable.
- Neptune prévoit recevoir et a reçu de ses clients des commandes visant certains niveaux de vente de ses produits d'huile de krill à court terme, et elle prévoit maintenir les ventes pendant l'exercice en cours. Neptune possède actuellement un stock de produits d'huile de krill lui permettant d'effectuer des ventes pendant une période restreinte. Elle prévoit maintenir les ventes au cours des mois à venir, essentiellement grâce à des accords avec des partenaires.
- Les plans de Neptune liés à l'exploitation et à la vente de produits durant la période de transition jusqu'à ce que sa nouvelle usine soit opérationnelle pourraient aider à équilibrer les flux de trésorerie et, surtout, contribueraient à atteindre les objectifs stratégiques de Neptune visant à maintenir les relations avec ses clients clés et à conserver ses principales parts de marché. Toutefois, on prévoit que, dans un avenir prévisible, les activités de Neptune, notamment lors d'une période de transition initiale, devraient entraîner des marges de ventes beaucoup moins élevées, comparativement aux marges de ventes habituelles réalisées avant l'incident.

- Jusqu'à l'incident, la croissance réelle et prévue de la production de Neptune provenait de l'agrandissement de son usine de Sherbrooke. L'objectif stratégique de Neptune d'externaliser une partie de sa production répond à des impératifs stratégiques à court terme puisque Neptune ne tirera pas directement profit de son usine de production pendant une certaine période et amorce un changement stratégique à plus long terme, à savoir le passage d'un modèle de production provenant d'une usine unique à des sources de production plus diversifiées.
- Neptune entend poursuivre le développement de sa gamme de produits Neptune Krill Oil (NKO^{MD}), ainsi que conserver et défendre ses brevets et ses droits de propriété intellectuelle pour le NKO^{MD}, l'EKO^{MC} et ses produits candidats. De plus, elle continuera de maintenir et de développer son portefeuille de propriété intellectuelle de même que de le protéger de toute contrefaçon par des tiers.

Ressources humaines

Malgré la perte de ses installations de production opérationnelles, Neptune a affecté environ 30 de ses employés de Sherbrooke (10 à temps plein et 20 à temps partiel) aux travaux de reconstruction d'installations de production opérationnelles. Neptune a dû, compte tenu des circonstances, mettre à pied temporairement plus de 70 de ses employés à Sherbrooke et à son siège social de Laval. La durée de la mise à pied n'a pas été déterminée et dépendra de la capacité de Neptune à reprendre la production à de nouvelles installations de production opérationnelles. Neptune a mis sur pied un fonds d'entraide pour fournir de l'aide aux employés et aux familles les plus touchés par l'incident. Le fonds est actif et a permis le paiement de salaires à certains employés, provisoirement, après l'incident. Dorénavant, le fonds répondra aux besoins immédiats et urgents des familles des victimes, mais à plus long terme, Neptune souhaiterait qu'il soit maintenu et contribue à aider les employés dans le besoin. Neptune a mis sur pied un organisme sans but lucratif qui aidera à la collecte et à la redistribution des dons.

Les hauts dirigeants, les administrateurs et les employés de Neptune ont accepté une réduction de salaire d'au moins 20 %, de manière provisoire, durant la mise en œuvre du Plan. Les montants associés à cette réduction de salaire pourront être versés, en tout ou en partie, à une date ultérieure, entre autres, dès la mise en œuvre du Plan et l'amélioration des résultats financiers de Neptune. Neptune et ses filiales ont offert une rémunération incitative sous forme d'options d'achat d'actions pour conserver leur personnel, ce qui compense en partie les réductions de salaire et sert d'incitatif à long terme pour les dirigeants et les employés clés. Neptune s'attend à ce que la diminution de ses effectifs et les réductions des salaires lui permettent d'économiser environ 45 % de ses coûts de main-d'œuvre pendant que de telles mesures seront en place.

Finance, utilisation du produit de l'appel public à l'épargne et communications avec les investisseurs

Le 2 octobre 2012, Neptune a annoncé la clôture de son appel public à l'épargne pour un produit brut d'environ 34,1 millions de dollars américains. Si elle parvient à réaliser son plan avec succès et recouvre un montant suffisant grâce à ses polices d'assurance, en plus de ses mesures de réduction des coûts, Neptune estime que le produit tiré de l'appel public à l'épargne pourrait en fin de compte être attribué, sur une plus longue période que prévu au départ compte tenu de l'incident, essentiellement de la manière annoncée dans le cadre de l'appel public à l'épargne, si ce n'est qu'un montant d'environ 5,0 millions de dollars américains attribué initialement à l'agrandissement de son usine de Sherbrooke pourrait maintenant être autrement utilisé pour la fabrication des produits d'huile de krill, soit en lien avec la reconstruction d'installations de production opérationnelles ou avec la conclusion de partenariats et/ou d'accords avec des partenaires stratégiques pour la fabrication des produits d'huile de krill. À ce jour, une partie relativement modeste du produit net tiré de l'appel public à l'épargne destiné à soutenir Acasti dans le développement et la validation de CaPre^{MD} et autres produits candidats ainsi que NeuroBioPharm dans le développement et la validation de ses produits candidats a été déboursée. Suite à la clôture avec succès par Acasti de son appel publique d'unités (chacune comprenant une action ordinaire et un bon de souscription) au montant de 23 millions de dollars en date du 3 décembre 2013, Neptune ne s'attend pas à fournir des capitaux à Acasti à court terme.

Enquête sur l'incident et environnement

Neptune continue de collaborer avec les instances gouvernementales à l'enquête en cours visant à déterminer les causes de l'incident. D'ici la fin de l'enquête, Neptune ne pourra fournir d'autres renseignements concernant la cause de l'incident. Neptune poursuit sa collaboration avec les organismes gouvernementaux compétents relativement aux efforts de nettoyage du site. Neptune a annoncé le 8 novembre 2013 qu'elle avait l'intention de contester le constat d'infraction émis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) du Québec, la CSST surveille la santé et la sécurité au travail, qui vise le paiement

d'une amende d'environ 64 \$ en relation avec l'incident. Le 16 novembre 2012, Neptune a reçu du ministère de l'Environnement du Québec un avis alléguant une non-conformité environnementale concernant l'acquisition d'équipements spécifiques par Neptune et l'agrandissement de son usine. Pour faire suite aux déclarations erronées faites dans les médias voulant qu'un tel avis puisse se rapporter au niveau d'acétone, Neptune a précisé dans des déclarations aux médias que l'avis reçu ne portait pas sur le niveau d'acétone ou la conformité de la quantité totale d'acétone entreposée sur le site de l'usine de Sherbrooke et a indiqué que la quantité totale d'acétone entreposée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'usine à la date de l'incident était conforme au certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement du Québec en 2002. Neptune collabore avec le ministère de l'Environnement en vue de régler l'avis alléguant la non-conformité. Neptune a également fourni au ministère de l'Environnement un plan de démantèlement et de décontamination pour l'usine détruite, accompagné d'un programme de suivi environnemental pour le sol, l'eau de surface et l'eau souterraine.

Activités des filiales de Neptune – Acasti et NeuroBioPharm

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les activités quotidiennes et les affaires d'Acasti n'ont pas été interrompues. CaPre^{MD}, le seul produit candidat à titre de médicament sur ordonnance d'Acasti, fait actuellement l'objet de deux essais cliniques de phase II au Canada, soit un essai ouvert et un essai à double insu. Toute la documentation requise pour les deux essais a déjà été préparée. CaPre^{MD} et ONEMIA^{MD}, produits d'Acasti mis en marché aux États-Unis à titre « d'aliments thérapeutiques », étaient entreposés dans des installations aux États-Unis, et non à l'usine de Neptune visée par l'incident. Acasti acquiert la totalité de l'huile de krill de Neptune pour la production de CaPre^{MD} et d'ONEMIA^{MD}. Jusqu'à ce que Neptune reprenne sa production, l'huile de krill requise pour la production de CaPre^{MD} et d'ONEMIA^{MD} est acquise grâce à des arrangements qu'a Neptune avec des tierces parties. En juillet 2013, Acasti a conclu un protocole d'entente avec une tierce partie pour la fabrication, conformément à la réglementation visant les bonnes pratiques de fabrication en vigueur qu'impose la Food and Drug Administration des États-Unis (la « FDA ») pour le matériel clinique de CaPre^{MD} pour les fins des prochaines études cliniques d'Acasti.

N'étant cependant qu'aux premières étapes de son développement, NeuroBio a l'intention de suivre son plan d'affaires et de poursuivre ses activités de recherche et développement, mais les échéances et le début de la commercialisation seront peut-être retardés. Le développement des produits candidats de NeuroBio a été retardé en raison de l'incident de novembre 2012 survenu à l'usine de Sherbrooke de Neptune. Les études précliniques et cliniques qui devaient commencer à la fin de 2012 ou au début de 2013 ont été reportées. Les études précliniques qui étaient en cours n'ont pas été interrompues. NeuroBio continuera également à compter sur le soutien de Neptune, qui est son actionnaire majoritaire.

NEPTUNE

Le 26 août 2013, Neptune a annoncé qu'elle avait reçu un montant additionnel de \$5 million d'assurance relié à l'incident de novembre 2012 qui a détruit l'usine de production de Neptune située à Sherbrooke, au Québec, portant le total des recouvrements à cette date à \$11.7 million. Neptune a également reçu un montant additionnel de \$0.3 million plus tard durant le trimestre portant le total des recouvrements à \$12 million à la fin du troisième trimestre.

Le 2 octobre 2013, Neptune a annoncé la conclusion d'une entente avec Rimfrost USA, LLC; Olympic Seafood AS; Olympic Biotec Ltd; Avoca Inc.; et Bioriginal Food & Science Corp. mettant ainsi un terme au litige devant la Commission américaine du commerce international (ITC) en lien avec le non-respect des brevets sur la composition de matière de Neptune par les défendeurs. L'enquête a été instituée par Neptune plus tôt cette année dans le cadre d'une plainte déposée à l'ITC. Dans le cadre du règlement, Neptune a accordé une licence mondiale, non-exclusive, comportant le paiement de redevances aux défendeurs, leur permettant de commercialiser et de vendre dans le marché nutraceutique des produits contenant des composants extraits du krill. Les défendeurs ont également accepté de payer à Neptune une redevance supplémentaire pour la fabrication et la vente de produits du krill antérieures à la date de cet accord. En contrepartie, Neptune a accepté de mettre un terme à un autre litige en contrefaçon contre Rimfrost, Olympic Seafood AS et Avoca Inc. en lien avec les brevets de Neptune. Cette action avait été déposée en mars 2013 devant la cour du Delaware. Les termes exacts et les conditions des règlements demeurent confidentiels.

Également en date du 2 octobre 2013, Neptune a annoncé la signature d'une entente stratégique, non-exclusive de fabrication et d'approvisionnement d'huile de krill avec Rimfrost USA, LLC donnant ainsi le droit à Neptune d'acheter, à un prix préférentiel, jusqu'à 800 tonnes métriques d'huile de krill au cours de la période initiale de trois ans de cet accord renouvelable.

Le 11 octobre 2013, Neptune a annoncé avoir reçu du gouvernement du Québec, par l'entremise d'Investissement Québec (IQ), une offre de prêt de 12,5 millions \$, en vue du financement partiel de la reconstruction de l'établissement de Sherbrooke. Le prêt garanti d'IQ comporte des intérêts de 7,0 % par année et inclut un moratoire de deux ans sur le remboursement du capital à compter de la date du premier versement, à la suite de quoi le prêt sera remboursé selon des paiements mensuels égaux s'étalant sur une période de quatre ans. Le prêt, qui est remboursable en tout temps sans pénalité, sera versé à Neptune au fil de la réalisation du projet et il est assujéti au respect de certains engagements et garanties qui sont de pratique courante dans ce type de transaction. Dans le cadre de cette offre de prêt, Neptune accepte, sujet à l'approbation de la Bourse de croissance TSX, d'accorder à IQ jusqu'à 750 000 bons de souscription d'actions ordinaires à un prix d'exercice correspondant à la valeur marchande (plus 10 %) des actions de Neptune cotées à la Bourse de croissance TSX à la date de prise d'effet du prêt. Les bons de souscription seront accordés à IQ au fil de la réalisation du projet et concurremment à la date de chacun des versements du prêt. Le nombre de bons de souscription à consentir sera calculé au prorata des sommes déboursées par IQ à chaque date de versement.

Le 5 novembre 2013, Neptune a annoncé la nomination de M. Reed V. Tuckson, M.D. à son conseil d'administration. La nomination du Dr Tuckson porte à six le nombre de membres du conseil d'administration de l'entreprise; quatre d'entre eux sont des administrateurs indépendants. Le Dr Tuckson exerce actuellement les fonctions de directeur général de la firme Tuckson Health Connections, LLC, une entreprise de services-conseils en matière de santé. Auparavant, il a longtemps occupé le poste de premier vice-président et chef des affaires médicales auprès de la société UnitedHealth Group, une entreprise du domaine de la santé et du mieux-être faisant partie du groupe Fortune 25, comprenant les plus importantes sociétés d'assurance en santé des États-Unis et les entreprises les plus actives de l'industrie américaine des services de santé. Le Dr Tuckson participe aux activités de nombreux comités : il est notamment membre du comité consultatif adjoint au directeur des National Institutes of Health des États-Unis, en plus d'être membre actif du prestigieux Institute of Medicine de la National Academy of Sciences des États-Unis. Il siège également au conseil d'administration de l'American Telemedicine Association, de l'université Howard et de la société Cell Therapeutics Inc., une société publique. Le Dr Tuckson a été cité plusieurs fois par le magazine *Modern Healthcare* comme l'un des « 50 gestionnaires médicaux les plus puissants » du domaine des soins de santé et le magazine *Black Enterprise* l'a présenté comme l'un des « Most Powerful Executives in Corporate America ». Le Dr Tuckson est diplômé de l'université Howard, de l'école de médecine de l'université Georgetown et des programmes de résidence et de bourses de recherche de l'hôpital de l'université de Pennsylvanie, où il a également fait partie des boursiers de la Robert Wood Johnson Foundation et étudié à la Wharton School of Business. Suite à sa nomination, le Dr Tuckson s'est vu octroyé 75 000 options d'achat d'actions de Neptune selon les termes du régime d'options de la Corporation. Les options seront libérées graduellement sur une période de deux ans et pourront être exercées à un prix de 3.00\$.

Le 8 novembre 2013, Neptune a annoncé qu'elle avait l'intention de contester le constat d'infraction émis par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) du Québec. Le constat d'infraction, récemment reçu, impose une amende d'environ 64 \$. Il précède les conclusions du rapport d'enquête de la CSST sur la cause de l'explosion accidentelle et de l'incendie qui se sont produits à Sherbrooke, Québec, Canada, le 8 novembre 2012, accident qui a rendu l'usine de production de Neptune inopérable et qui a provoqué des pertes en vies humaines et des blessés. La CSST devrait compléter la rédaction de son rapport en 2014, date à laquelle la Société en communiquera les conclusions.

Le 13 novembre 2013, Neptune a tenu son deuxième tournoi de poker caritatif annuel à la salle de bal Bellini, située dans les hôtels The Venetian® et The Palazzo®, précédant le salon professionnel Supply Side West auquel Neptune a assisté. L'événement mettait en vedette l'invité d'honneur John Elway, l'ambassadeur du « NKO® », l'huile de krill riche en phospholipides oméga-3, ex-quart-arrière des Broncos de Denver et membre du Temple de la renommée. Les profits de cet événement furent versés à Vitamin Angels, une organisation à but non-lucratif qui se consacre à la distribution de vitamines et de minéraux aux enfants et aux mères dans le besoin, dans le monde entier.

Après le troisième trimestre, soit le 3 décembre 2013, Neptune a annoncé qu'elle avait acquis des titres de sa filiale Acasti dans le cadre de l'émission publique d'unités d'Acasti pour une valeur de 23 millions USD, clôturée à la même date et à l'occasion de laquelle 18,4 millions d'unités furent émises. Dans le cadre de cette émission, Neptune a acquis 592 500 unités au prix de 1,25 USD l'unité, pour une contrepartie totale de 741 USD. Chaque Unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'Acasti. Chaque bon de souscription permettra à Neptune d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 1,50 USD, sous réserve d'ajustement, à tout moment jusqu'à la date limite du 3 décembre 2018. En conséquence, Neptune détient la propriété véritable et le contrôle de 51 942 183 Actions ordinaires et 592 500 bons de souscription d'Acasti, ce qui

représente environ 49,95 % des Actions ordinaires émises et en circulation du capital d'Acasti. Neptune a acquis ces unités à des fins d'investissement uniquement et à l'avenir, si elle le juge approprié et à la lumière des circonstances qui prévaudront alors, elle pourra prendre de telles mesures relativement à ses participations. La direction analyse actuellement l'impact de cette transaction sur ses états financiers consolidés. À la date de publication de ces états financiers, la direction n'a pas conclu à savoir si Neptune détient toujours le contrôle sur sa filiale Acasti pour des fins de consolidation, suite à la conclusion de l'émission publique par Acasti.

Après le troisième trimestre, soit le 17 décembre 2013, Neptune a annoncé la conclusion d'un accord de règlement ainsi que l'octroi d'un contrat de licence avec Aker BioMarine AS, Aker BioMarine Antarctic AS et Aker BioMarine Antarctic USA se traduisant par le retrait de tous les répondants d'AKBM de l'enquête de l'ITC en cours initiée par Neptune, et par l'abandon de toute poursuite en justice intentée par Neptune contre AKBM et les sociétés incluses dans sa chaîne de valeurs. Dans le cadre de ce règlement, Neptune a accordé à AKBM une licence mondiale, non exclusive, et comportant le paiement de redevances, permettant au défendeur de commercialiser et de vendre des produits nutraceutiques dans les pays autorisés. Selon l'entente, le montant des redevances dépendra des résultats de la révision de l'instance judiciaire inter partes devant le U.S. Patent and Trademark Office (USPTO) concernant le brevet du composé 351 de Neptune. AKBM a aussi accepté de verser un montant additionnel unique et non remboursable pour la fabrication et la vente de produits de krill, et ce, avant la date de la décision de l'USPTO. Les modalités financières du contrat de licence demeurent confidentielles entre les deux parties.

Après le troisième trimestre, soit le 18 décembre 2013, Neptune a annoncé que le juge administratif chargé de l'enquête en cours de l'ITC réclamée par Neptune et Enzymotec Ltée et Enzymotec USA Inc. a accédé à la requête conjointe des parties visant à suspendre les procédures pendant trente jours. Neptune et Enzymotec ont déposé une requête de sursis en raison de la conclusion d'un accord de principe. Une nouvelle requête conjointe a été déposée le ou vers le 13 janvier 2014 pour prolonger l'ajournement d'un délai de trente jours additionnels. Les parties espèrent un règlement écrit définitif et exécutoire, et ainsi présenter une requête pour clore l'enquête visant Enzymotec avant l'expiration du nouveau délai d'ajournement de trente jours.

Après le troisième trimestre, soit le 19 décembre 2013, Neptune a annoncé la nomination de Jerald J. Wenker en tant que conseiller spécial de son conseil d'administration. Monsieur Wenker a également accepté de poser sa candidature à l'élection pour siéger au conseil d'administration de la Société lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014, ce qui augmenterait à 7 le nombre de directeurs au conseil comparativement à 6 actuellement, et ce, sous réserve de l'approbation des actionnaires. Monsieur Wenker est actuellement président et directeur de l'exploitation de Dermalogica, une compagnie de premier plan en soins professionnels de la peau située aux États-Unis et dont les activités se déroulent dans 62 marchés dans le monde. Monsieur Wenker a également été président de la compagnie Ther-Rx, une division de KV Pharmaceuticals, avant quoi il a travaillé aux Abbott Laboratories pendant près de 15 ans, où il a rempli différents rôles de direction, notamment en gestion du commerce et du marketing, en planification stratégique, à l'octroi de licences ainsi qu'en développement des affaires et de nouveaux produits. Monsieur Wenker détient une maîtrise en sciences de la gestion en marketing à l'école d'études supérieures en gestion J.L. Kellogg de l'Université Northwestern. Suite à sa nomination, Monsieur Wenker s'est vu octroyé 37 500 options d'achat d'actions de Neptune selon les termes du régime d'options de la Société. Les options seront libérées graduellement sur une période de deux ans jusqu'au 19 décembre 2015 et pourront être exercées à un prix de 3.00\$.

LES FILIALES

Acasti Pharma Inc.

Durant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de ses programmes de recherche et développement de produits pharmaceutiques, ayant poursuivi le développement de son médicament sur ordonnance candidat, le CaPre^{MD}, tout en amplifiant ses efforts de commercialisation de son aliment médical Onemia^{MD}. Voici un résumé des points saillants de la période :

Le point sur les essais cliniques

Au cours de l'exercice terminé le 29 février 2012, Acasti a entrepris deux essais cliniques de phase II : i) l'« **essai TRIFECTA** », étude clinique à double insu et randomisée, contrôlée contre placebo, qui vise principalement à évaluer les effets du CaPre^{MD} sur les triglycérides plasmatiques à jeun comparativement à un placebo avec des patients souffrant d'hypertriglycéridémie légère et d'hypertriglycéridémie sévère pour lesquelles les premiers patients ont été recrutés en octobre 2011, et ii) l'« **essai COLT** », essai

clinique randomisé et à étiquette ouverte destiné à évaluer l'innocuité et l'efficacité pour le traitement d'hypertriglycéridémie légère à sévère, pour lequel les premiers patients ont été recrutés en décembre 2011. Dans le cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013, Acasti a déposé une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental auprès de la FDA afin de mener un essai clinique de PK. L'essai clinique PK est une étude à étiquette ouverte, randomisé, à dose multiple, à centre unique et à design parallèle destiné à évaluer les profils sanguins et la biodisponibilité des oméga-3 phospholipides sur des volontaires en santé. Acasti a continué à recruter des patients pour ses essais cliniques et a réalisé des progrès à cet égard durant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013.

Essai COLT

Les résultats définitifs de l'essai COLT ont démontré l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de légère à sévère et des réductions importantes de triglycérides de plus de 20 % en moyenne après huit semaines de traitement en doses quotidiennes de 4,0 g et de 2,0 g. Les données démographiques et les caractéristiques de référence sur les patients observés étaient équilibrées sur le plan de l'âge, de la race et du sexe. Un total de 288 patients se sont portés volontaires et ont été randomisés et 270 patients ont terminé l'étude, ce qui a dépassé le nombre ciblé de patients pouvant être évalués. De ce nombre, environ 90 % étaient atteints d'hypertriglycéridémie légère à modérée. La proportion de patients traitée avec le CaPre^{MD} qui a subi une ou plusieurs situations défavorables dans le cadre de l'essai COLT était similaire à celle du groupe ayant reçu le traitement de référence (30,0 % par rapport à 34,5 %, respectivement). La grande majorité des situations défavorables étaient bénignes (82,3 %) et aucune situation défavorable grave liée au traitement n'a été déclarée.

L'objectif principal de l'essai clinique COLT a été atteint par la démonstration de l'innocuité et l'efficacité de CaPre^{MD} dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie légère à sévère. Après seulement quatre semaines de traitement, CaPre^{MD} a donné lieu à une réduction statistiquement significative de triglycéride en comparaison au traitement de référence. Les patients qui ont reçu des doses quotidiennes de 4,0 g de CaPre^{MD} pendant quatre semaines ont obtenu une diminution de triglycéride moyenne de 15,4 % par rapport au taux de référence et une amélioration moyenne de 18,0 % par rapport au traitement de référence. Les résultats ont également démontré des bienfaits accrus après huit semaines de traitement, alors que les patients qui recevaient une dose quotidienne de 4,0 g de CaPre^{MD} obtenaient une diminution de triglycéride moyenne de 21,6 % par rapport au taux de référence et une amélioration moyenne statistiquement significative de 14,4 % par rapport au traitement de référence. Il est intéressant de noter qu'une diminution moyenne des triglycérides de 7,1% a été observée de la quatrième à la huitième semaine pour les patients du groupe de traitement de référence, possiblement en raison d'ajustements de la médication destinée à abaisser les taux de lipides, qui pouvait être apportés uniquement sur les patients du groupe de référence.

De plus, après huit semaines de traitement, une réduction moyenne des triglycérides de 23,3% a été observé chez les patients ayant reçu une dose de 1,0 g pendant les quatre premières semaines du traitement et 2,0 g pendant les quatre semaines suivantes, soit une amélioration moyenne statistiquement significative des taux de triglycérides de 16,2 % au-delà de la réduction de 7,1% observée pour le traitement de référence. Après huit semaines de traitement, une réduction moyenne des triglycérides de 22,0% a été observé chez de les patients qui ont reçu des doses de 2,0 g de CaPre^{MD} pendant les huit semaines, soit une amélioration moyenne statistiquement significative des taux de triglycérides de 14,8 % au-delà de la réduction de 7,1% observée pour le traitement de référence. Également, après huit semaines de traitement, des améliorations moyenne statistiquement significative du cholestérol, non lipoprotéines de haute densité (non HDL-C) et de l' hémoglobine glyquée (HbA1c), ainsi que des tendances d'amélioration moyenne du cholestérol total et du cholestérol HDL-C, au-delà du traitement de référence, ont été observés chez les patients ayant reçu une dose de 4,0 g pendant toute la durée du traitement, de même qu'un effet de dose statistiquement significatif sur le HDL-C pour l'ensemble des doses combinés a été observé. En outre, après avoir doublé la dose quotidienne de CaPre^{MD} après une période initiale de quatre semaines, les résultats ont démontré un lien entre la dose et la réponse, ce qui correspond à une efficacité soutenue et accrue du CaPre^{MD} après une période de huit semaines. L'efficacité de CaPre^{MD} à toutes les doses pour réduire les taux de triglycérides et l'augmentation de l'effet avec la hausse de la dose supposent que CaPre^{MD} peut être titré pour ainsi permettre aux médecins d'ajuster la dose afin de mieux gérer les besoins médicaux des patients.

Essai TRIFECTA

Le 20 décembre 2012, une analyse intermédiaire a été achevée dans le cadre de l'essai TRIFECTA. Le comité d'examen formé de médecins ayant pour mandat d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de cet essai a examiné les résultats de l'analyse

intermédiaire quant à l'innocuité et l'efficacité du médicament, et a convenu à l'unanimité que l'étude devrait se poursuivre comme il avait été prévu. Tous les membres du comité ont convenu que la prise du CaPre^{MD} ne posait aucun problème de toxicité et que les signaux d'un effet thérapeutique possible du CaPre^{MD}, observés sous forme d'une réduction du taux de triglycérides au sein des groupes évalués, étaient rassurants et suffisamment importants sur le plan clinique pour que l'étude puisse être poursuivie. Les données ont été fournies aux membres du comité (en insu), c'est-à-dire que l'identité des trois groupes ne leur a pas été révélée. Étant donné que les données ont démontré un effet thérapeutique possible sans préoccupation en matière d'innocuité, le comité a décidé qu'il n'était pas nécessaire de lever l'insu. Le recrutement de patient pour l'essai clinique TRIFECTA est actuellement en cours, avec effort spécifique pour le recrutement de patients dans la population souffrant d'hypertriglycéridémie modérée à sévère.

Essai PK

L'essai clinique PK, une première étape de la stratégie clinique américaine d'Acasti, a pour objectif d'évaluer les profils sanguins et la biodisponibilité des oméga-3 phospholipides sur des volontaires en santé prenant des doses orales simples et multiples de 1,0, 2,0 et 4,0 g de CaPre^{MD}. La durée totale du traitement de l'essai clinique PK sera de 30 jours et impliquera le recrutement d'approximativement 42 patients en santé. Le 9 janvier 2014, Acasti a annoncé que la FDA l'autorisait à conduire l'essai clinique PK, n'ayant pas d'objection avec le design proposé, le protocole et le profil d'innocuité de CaPre^{MD}. Acasti a annoncé que Quintile, le fournisseur de services de développement biopharmaceutique et de commercialisation externe le plus important du monde, a été engagé pour conduire l'essai clinique PK.

Onemia^{MD}

Durant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013, Acasti a poursuivi ses activités de commercialisation directe et de développement commercial visant son aliment médical Onemia^{MD} aux États-Unis. Des médecins ont commencé et/ou continué à recommander l'Onemia^{MD} à leurs patients atteints de troubles cardiométaboliques diagnostiqués. Acasti s'attend à ce que les produits d'exploitation soutenus à court terme générés par les ventes de l'Onemia^{MD} servent à financer partiellement ses projets de recherche et développement tout en établissant la crédibilité de ses produits à base de phospholipides oméga-3.

NeuroBioPharm Inc.

Les produits candidats de NeuroBioPharm sont MPL VI, MPL VII, MPL VIII, MPL IX et MPL X et leurs indications respectives et le stade de développement sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Produit	Marché	Indication	Stade de développement	Année de lancement (calendrier)
MPL VI	Aliment médical	Prévention du déclin cognitif	Préclinique	n/a
MPL VII	Vente libre/Aliment médical	Troubles de la mémoire, de la concentration et de l'apprentissage	Préclinique	2015
MPL VIII	Aliment médical	TDAH	Préclinique	n/a
			Formulation et développement du véhicule	
			Essai clinique	
MPL VIII	Aliment médical	Fonctions Cognitives	Développement de produit	n/a
			Préclinique	
			Essais cliniques de phase I et phase II	
MPL IX	Médicament sous ordonnance	Maladies neurologiques	Développement de produit	n/a
			Préclinique	
			Développement de formulation	
MPL X	Vente libre/Aliment médical	Maladies neurologiques	Développement de produit	2014/2015

En 2009, NeuroBioPharm a complété une étude préclinique évaluant l'effet de MPL VII et MPL VIII sur l'activité électrique du cerveau et caractériser les effets EEG sur les médicaments standards pour le système nerveux. Les résultats ont démontré, avec la plus faible dose quotidienne du produit testé, un effet significatif ressemblant fortement (de 80 % et 100 %) à l'activité du méthylphénidate ou Ritalin®, un médicament reconnu comme l'étalon référence pour le traitement du déficit de l'attention avec hyperactivité (« TDAH »). Ces données encourageantes sur le TDAH suggère que les produits candidats MPL VII et MPL VIII pourraient mener au développement d'une alternative naturelle et sûre, et/ou d'un traitement concomitant au Ritalin®.

En 2010-2011, NeuroBioPharm a complété un essai clinique évaluant l'effet de l'aliment médical MPL VI (un dérivé de Neptune Kril Oill) chez les patients atteints de la maladie d'Alzheimer modérée. L'essai a été mené dans plusieurs sites dans différentes provinces du Canada. NeuroBioPharm a l'intention de mener des recherches sur les mécanismes d'action afin de mieux cibler les patients qui pourraient bénéficier d'un traitement.

En 2012, des études mécanistiques précliniques ont été lancées sur les effets cognitifs comportementaux afin de soutenir le pipeline de NeuroBioPharm. NeuroBioPharm a commencé à développer un modèle préclinique afin de mesurer le niveau de production de neurotransmetteurs dans différentes parties du cerveau. Le modèle est destiné à tester les différents produits candidats de NeuroBioPharm pour confirmer certains mécanismes d'action, pour mesurer l'impact comportemental sur le TDAH et de sélectionner les meilleures applications possibles pour les produits de NeuroBioPharm.

NeuroBioPharm a également progressé dans l'établissement de protocoles précliniques et cliniques pour l'étude des mécanismes d'action et la démonstration des bienfaits de ses produits candidats. Toutefois, le développement de NeuroBioPharm a été retardé par l'incident qui a eu lieu en novembre 2012 à l'usine de Neptune à Sherbrooke.

L'étude prospective observationnelle sur le TDAH et l'étude prospective observationnelle sur la mémoire, la concentration et troubles de l'apprentissage qui ont été planifiées pour démarrer fin 2012 - début 2013 ont été reportées à l'automne 2013. Les études précliniques qui étaient en cours, y compris le développement du modèle capable de mesurer le niveau de production de neurotransmetteurs dans différentes parties du cerveau, n'ont pas été interrompues. Alors que NeuroBioPharm a l'intention de s'en tenir à son plan d'affaires et à poursuivre ses activités de recherche et développement, les échéanciers et le début de la commercialisation pourraient être retardés.

En décembre 2013, une étude préclinique a été lancée avec MPL VIII et IX MPL pour déterminer un profil pharmacocinétique, pour choisir la dose optimale pour la conception d'études cliniques et pour d'établir un profil de toxicité aiguë. Une étude préclinique est en préparation pour le début de 2014 pour évaluer l'effet de MPLVII et MPLVIII sur un modèle animal de TDAH. Une deuxième étude préclinique est prévue pour la mi-2014 pour évaluer l'effet de MPLVIII sur la cognition et les comportements dépressifs.

NeuroBioPharm a lancé en octobre 2013 une étude prospective chez des enfants de 6 à 15 ans, avec des symptômes de TDAH. Cette étude prospective menée avec un précurseur du produit candidat de NeuroBioPharm MPL VIII permettra de cibler les gens pouvant bénéficier du traitement, identifier le taux de conformité et d'établir les outils d'évaluation ainsi que les paramètres statistiques nécessaires à l'obtention de la puissance statistique recherchée pour une future étude clinique pivot. Ce mode de fonctionnement en deux étapes permet de réduire le risque associé à la réalisation d'étude clinique de grande envergure, de même que les coûts associés aux développements cliniques de NeuroBioPharm. Les résultats préliminaires de l'étude en cours montrent une impression globalement positive des sujets cliniques et une augmentation de la demande pour fournir des produits de santé naturels aux enfants.

En septembre 2013, NeuroBioPharm a complété une étude prospective observationnelle avec un précurseur du produit candidat de NeuroBioPharm MPL VIII sur les troubles de la mémoire, de la concentration et de l'apprentissage. Cette étude observationnelle, chez des gens âgés de 65 à 75 ans, a utilisé une méthode innovante permettant de quantifier la vitesse d'apprentissage en fonction de la capacité de concentration. Les données recueillies à partir de cette étude montrent une plus grande vitesse du seuil de l'apprentissage initial dans le groupe de traitement. Les données recueillies par cette étude aideront à choisir les outils d'évaluation appropriés et de déterminer les paramètres statistiques afin de concevoir une étude clinique pivot.

À l'automne 2014, NeuroBioPharm a l'intention de mener une étude prospective en deux étapes chez des enfants de 6 à 15 ans présentant des symptômes du TDAH. Cette étude prospective vise à déterminer, dans un premier temps, les bienfaits de MPL VIII comme un ajout à la pharmacothérapie contre le TDAH par rapport à un traitement avec phospholipides oméga-3 seulement et, dans un deuxième temps, la possibilité de diminution de la pharmacothérapie contre le TDAH. En outre, les effets secondaires de la pharmacothérapie contre le TDAH seront documentés tout au long de l'étude pour contrôler s'il y a une diminution des effets secondaires avec un traitement aux phospholipides oméga-3.

NeuroBioPharm prépare actuellement une étude placebo randomisée à double insu pour évaluer l'effet de MPLVIII sur les fonctions cognitives dans une population âgée de 60 à 80 ans. Cette étude clinique phase II aidera à établir la sensibilité et la précision des outils d'évaluation, de plus elle permettra de déterminer l'effet du produit candidat sur la dépression, l'anxiété et la qualité de vie, et finalement elle examinera l'effet placebo. En outre, les données recueillies seront utilisées pour déterminer les paramètres statistiques appropriés afin de concevoir une étude clinique pivot.

NeuroBioPharm estime qu'elle atteindra la production commerciale initiale d'un de ses aliments médicaux au plus tard au cours de l'année calendrier 2015. Cet échéancier dépend de la capacité de Neptune à reprendre ses opérations et de produire les produits candidats de NeuroBioPharm.

Principales informations financières consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières consolidées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012. Ces informations sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires non audités pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012 et des notes y afférentes.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées le		Périodes de neuf mois terminées le	
	30 novembre		30 novembre	
	2013 (non vérifiés) \$	2012 (non vérifiés) \$	2013 (non vérifiés) \$	2012 (non vérifiés) \$
Produits des ventes	4 396	7 027	15 831	21 273
BAlIA ajusté ¹	(5 912)	(665)	(15 951)	(1 303)
Perte nette	(10 443)	(12 437)	(20 910)	(18 815)
Perte nette et résultat global attribuable aux propriétaires de la Société	(8 797)	(11 668)	(16 832)	(16 546)
Résultat par action				
De base	(0,14)	(0,21)	(0,28)	(0,32)
Dilué	(0,14)	(0,21)	(0,28)	(0,32)
Actif total	63 733	74 879	63 733	74 879
Fonds de roulement ²	21 198	42 448	21 198	42 448
Capitaux propres	48 538	56 454	48 538	56 454
Prêts et emprunts (incluant la portion à court terme)	1 993	3 969	1 993	3 969
Principaux ratios (en pourcentage des produits)				
Marge brute	12 %	48 %	11 %	47 %
Frais de vente	13 %	14 %	10 %	10 %
Frais généraux et charges administratives	188 %	52 %	131 %	55 %
Charges de recherche et développement	47 %	35 %	38 %	27 %
BAlIA ajusté	(135 %)	(9 %)	(101 %)	(6 %)

¹ Le BAlIA ajusté (Bénéfice Avant Impôt Intérêt et Amortissement) est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Neptune obtient une mesure du BAlIA ajusté en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette), les charges financières, les amortissements, les impôts, les variations de change et les dépréciations d'immobilisations corporelles, et les dépréciations et autres coûts et déduit les produits financiers et recouvrements des assurances reliés à l'explosion de l'usine, réalisés pendant l'exercice financier. Neptune exclut également les effets relatifs aux opérations non monétaires telles que la rémunération à base d'actions, la variation de la juste valeur des dérivés et la reconnaissance ou la décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures dans le calcul de son BAlIA ajusté.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant le passif à court terme de l'actif à court terme. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

CONCILIATION DU BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS, INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS AJUSTÉ (BAIIA ajusté)

Une conciliation du BAIIA ajusté est présentée dans le tableau ci-dessous. La Société utilise des mesures non prescrites pour évaluer sa performance d'exploitation. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les entreprises avertissent leurs lecteurs du fait que les mesures des résultats et d'autres mesures présentées selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et ne peuvent vraisemblablement pas être comparées à des mesures du même type utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles ne doivent pas être examinées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les fluctuations causées par certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de notre performance d'exploitation, et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Neptune obtient une mesure du BAIIA ajusté consolidé en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette), les charges financières, les amortissements, les impôts, les variations de change et dépréciations d'immobilisations corporelles et les dépréciations et autres coûts et déduit les produits financiers et les recouvrements des assurances reliés à l'explosion de l'usine, réalisés pendant l'exercice financier. Neptune exclut également dans l'établissement du BAIIA ajusté consolidé les effets relatifs aux opérations non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions, la variation de la juste valeur des dérivés et la reconnaissance ou la décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures. La Société juge qu'il est utile d'exclure ces éléments, puisqu'ils sont des charges hors caisse, des éléments qui ne peuvent être influencés par la direction à court terme, ou des éléments sans incidence sur la performance d'exploitation de base. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

Conciliation des informations financières non-IFRS

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées le		Périodes de neuf mois terminées le	
	2013	2012	2013	2012
	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(10 443)	(12 437)	(20 910)	(18 815)
Ajouter (déduire) :				
Amortissement	81	157	230	532
Charges financières	557	42	631	121
Produits financiers	(20)	(37)	(93)	(113)
Rémunération à base d'actions	3 819	1 689	9 910	6 378
Gain sur change	(94)	(392)	(207)	(338)
Recouvrements des assurances	(261)	-	(5 961)	-
Dépréciation d'immobilisations corporelles	449	-	449	-
Changement dans la juste valeur des dérivés	-	(352)	-	267
Impôts reportés	-	1 000	-	1 000
Décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement recouvrables	-	1 200	-	1 200
Explosion de l'usine	-	8 465	-	8 465
BAIIA ajusté	(5 912)	(665)	(15 951)	(1 303)

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars, sauf les données par actions)

Comme expliqué dans d'autres sections, les revenus de la Société sont présentement générés par le secteur nutraceutique. Les secteurs cardiovasculaires et neurologiques conduisent des activités de recherche et ont réalisé des pertes depuis leur fondation. Les résultats trimestriels sont présentés comme suit.

Exercice se terminant le 28 février 2014

	Total	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
	\$	trimestre	trimestre	trimestre	trimestre
		\$	\$	\$	\$
Produits	15 831	6 090	5 345	4 396	
BAIIA ajusté ¹	(15 951)	(3 984)	(6 055)	(5 912)	
Perte nette	(20 910)	(5 415) ⁴	(5 052) ⁵	(10 443) ⁶	
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société	(16 832)	(4 465) ⁴	(3 570) ⁵	(8 797) ⁶	
Résultat de base par action	(0,28)	(0,07)	(0,06)	(0,14)	
Résultat dilué par action	(0,28)	(0,07)	(0,06)	(0,14)	

Exercice terminé le 28 février 2013

	Total	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
	\$	Trimester	trimestre	trimestre	trimestre
		\$	\$	\$	\$
Produits	25 864	6 148	8 098	7 027	4 591
BAIIA ajusté ¹	(5 946)	109	(747)	(665)	(4 643)
Perte nette	(19 962)	(1 695)	(4 683)	(12 437) ²	(1 147) ²⁻³
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société	(16 770)	(983)	(3 895)	(11 668) ²	(224) ²⁻³
Résultat de base par action	(0,32)	(0,02)	(0,08)	(0,21)	(0,01)
Résultat dilué par action	(0,32)	(0,02)	(0,08)	(0,21)	(0,01)

Exercice terminé le 29 février 2012

	Total	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
	\$	Trimester	trimestre	trimestre	trimestre
		\$	\$	\$	\$
Produits et autres revenus	19 124	4 284	4 353	5 120	5 367
BAIIA ajusté ¹	(2 717)	(183)	(944)	(784)	(806)
Perte nette	(4 593)	(1 259)	(1 768)	(1 433)	(133)
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société	(1 928)	(838)	(1 075)	(506)	491
Résultat de base par action	(0,04)	(0,02)	(0,02)	(0,01)	(0,01)
Résultat dilué par action	(0,04)	(0,02)	(0,02)	(0,01)	(0,01)

1 Le BAIIA ajusté (Bénéfice Avant Impôt Intérêt et Amortissement) est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Neptune obtient une mesure du BAIIA ajusté en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette), les charges financières, les amortissements, les impôts, les variations de change les dépréciations d'immobilisations corporelles, et les dépréciations et autres coûts, et déduit les produits financiers et les recouvrements des assurances liés à l'explosion de l'usine, réalisés pendant l'année financière. Neptune exclut également les effets relatifs aux opérations non monétaires telles que la rémunération à base d'actions, la variation de la juste valeur des dérivés et la reconnaissance ou la décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures dans le calcul de son BAIIA ajusté.

2 Inclut les dépréciations et coûts relatifs à l'explosion de l'usine de 8 465 \$ et 1 627 \$ pour les troisièmes et quatrièmes trimestres, respectivement.

3 Inclut les recouvrements des assurances de 6 000 \$.

4 Inclut les recouvrements des assurances de 700 \$.

5 Inclut les recouvrements des assurances de 5 000 \$.

6 Inclut les recouvrements des assurances de 261 \$.

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte trois secteurs d'exploitation isolables formant trois entités juridiques distinctes : le premier implique la fabrication et la commercialisation des produits nutraceutiques (Neptune), le deuxième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour des maladies cardiovasculaires (Acasti) et le troisième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour des maladies neurologiques (NeuroBioPharm).

Pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013, tous les revenus ont été générés par le secteur nutraceutique à l'exception d'un montant de ventes non significatif des produits non pharmaceutiques d'Acasti. La continuité des opérations du groupe consolidé est présentement supportée par les revenus de Neptune et les financements récents réalisés par Neptune et Acasti. Les opérations d'Acasti se situent au niveau de la phase commerciale pour le produit « medical food », Onemia^{MC}, et au niveau de la phase II pour le programme de développement de son principal médicament sur ordonnance candidat, CaPre^{MD}. Les opérations de NeuroBioPharm en sont aux premiers stades du développement d'aliments médicaux composés de phospholipides oméga-3, des produits en vente libre et des médicaments sur ordonnance.

Présentement, les produits d'huile de krill de Neptune sont actuellement vendus dans le secteur nutraceutique. Aucun produit d'Acasti et de NeuroBioPharm ne génère présentement de revenus, sauf Onemia^{MC}, qui a généré des revenus de 29 \$ au cours du trimestre terminé le 30 novembre 2013.

Les flux de trésorerie consolidés sont expliqués dans la section suivante. À l'exception de ceux décrits ci-dessous, les flux de trésorerie consolidés sont consistants avec ceux du secteur nutraceutique.

Information financière par secteur

(en milliers de dollars)

Les tableaux suivants présentent l'information par secteur (après éliminations inter-secteurs)

Période de trois mois terminée le 30 novembre 2013

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	4 367	29	-	4 396
BAIIA ajusté	(4 176)	(1 574)	(162)	(5 912)
Perte nette	(6 887)	(3 186)	(370)	(10 443)
Actif total	57 401	5 406	926	63 733
Fonds de roulement	17 329	3 048	821	21 198

Détail calcul BAIIA ajusté

Perte nette	(6 887)	(3 186)	(370)	(10 443)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	80	1	-	81
Charges financières	6	551	-	557
Produits financiers	(13)	(7)	-	(20)
Rémunération à base d'actions	2 542	1 069	208	3 819
Gain sur change	(92)	(2)	-	(94)
Recouvrements des assurances	(261)	-	-	(261)
Dépréciation d'immobilisations corporelles	449	-	-	449
BAIIA ajusté	(4 176)	(1 574)	(162)	(5 912)

Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	15 530	301	-	15 831
BAIIA ajusté	(10 953)	(4 379)	(619)	(15 951)
Perte nette	(12 045)	(7 496)	(1 369)	(20 910)
Actif total	57 401	5 406	926	63 733
Fonds de roulement	17 329	3 048	821	21 198
Détail calcul BAIIA ajusté				
Perte nette	(12 045)	(7 496)	(1 369)	(20 910)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	226	4	-	230
Charges financières	78	553	-	631
Produits financiers	(68)	(25)	-	(93)
Rémunération à base d'actions	6 556	2 604	750	9 910
Gain sur change	(188)	(19)	-	(207)
Recouvrements des assurances	(5 961)	-	-	(5 961)
Dépréciation d'immobilisations corporelles	449	-	-	449
BAIIA ajusté	(10 953)	(4 379)	(619)	(15 951)

Période de trois mois terminée le 30 novembre 2012

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	6 603	424	-	7 027
BAIIA ajusté	408	(873)	(200)	(665)
Perte nette	(10 883)	(1 272)	(282)	(12 437)
Actif total	66 986	6 695	1 198	74 879
Fonds de roulement	35 782	5 758	908	42 448
Détail calcul BAIIA ajusté				
Perte nette	(10 883)	(1 272)	(282)	(12 437)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	155	2	-	157
Charges financières	41	1	-	42
Produits financiers	(25)	(12)	-	(37)
Rémunération à base d'actions	1 195	412	82	1 689
Gain sur change	(388)	(4)	-	(392)
Changement dans la juste valeur des dérivés	(352)	-	-	(352)
Impôts reportés	1 000	-	-	1 000
Décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement recouvrables	1 200	-	-	1 200
Explosion de l'usine	8 465	-	-	8 465
BAIIA ajusté	408	(873)	(200)	(665)

Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	20 598	675	-	21 273
BAIIA ajusté	2 148	(2 746)	(705)	(1 303)
Perte nette	(13 632)	(4 169)	(1 014)	(18 815)
Actif total	66 986	6 695	1 198	74 879
Fonds de roulement	35 782	5 758	908	42 448
Détail calcul BAIIA ajusté				
Perte nette	(13 632)	(4 169)	(1 014)	(18 815)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	526	6	-	532
Charges financières	119	2	-	121
Produits financiers	(77)	(36)	-	(113)
Rémunération à base d'actions	4 604	1 465	309	6 378
Gain sur change	(324)	(14)	-	(338)
Changement dans la juste valeur des dérivés	267	-	-	267
Impôts reportés	1 000	-	-	1 000
Décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement recouvrables	1 200	-	-	1 200
Explosion de l'usine	8 465	-	-	8 465
BAIIA ajusté	2 148	(2 746)	(705)	(1 303)

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

(en milliers de dollars)

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation pour le troisième trimestre terminé le 30 novembre 2013 se sont chiffrés à 4 396 \$, ce qui représente une baisse de 37 % par rapport à 7 027 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012. Les produits d'exploitation pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 se sont chiffrés à 15 831 \$, ce qui représente une baisse de 26 % par rapport à 21 273 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012. Puisque l'usine de Sherbrooke n'était pas en opération au cours du second trimestre, les revenus pour le trimestre terminé le 30 novembre 2013 proviennent principalement de ventes d'huile de krill acquise par la Société via des arrangements temporaires à court terme qui ont permis à Neptune de rebâtir un certain inventaire d'huile de krill et produisant des marges beaucoup plus modestes. Neptune a maintenu la majorité de ses parts de marché en fournissant au marché une huile de krill générique et cette façon de faire devrait continuer jusqu'à la reprise de la production de son produit haut de gamme NKO®.

Marge brute

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes des produits d'exploitation. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi des charges générales connexes comme l'amortissement des immobilisations corporelles, certains coûts liés au contrôle et à l'assurance qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance et des coûts d'entretien et de mise en service.

Le tableau qui suit présente la marge brute en dollars ainsi qu'en pourcentage des produits pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 30 novembre 2012 :

	<u>Périodes de trois mois terminées le</u>		<u>Périodes de neuf mois terminées le</u>	
	<u>2013</u>	<u>30 novembre</u> 2012	<u>2013</u>	<u>30 novembre</u> 2012
Marge brute	534	3 340	1 786	10 002
Marge brute en pourcentage des produits	12 %	48 %	11 %	47 %

La marge brute du troisième trimestre terminé le 30 novembre 2013 s'est chiffrée à 534 \$ ou 12 % des produits comparativement à 3 340 \$ ou 48 % des produits pour la période correspondante de 2012. La marge brute pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 s'est chiffrée à 1 786 \$ ou 11 % des produits comparativement à 10 002 \$ ou 47 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012. La réduction de la marge brute est principalement attribuable à l'incident du 8 novembre 2012 puisque la majorité des revenus furent générés par la vente d'huile de krill acquise par la Société via des arrangements temporaires à court terme générant de même coup des marges plus modestes. Néanmoins, la Société a réussi à maintenir sa marge brute à 12 % pour un deuxième trimestre consécutif atteignant une moyenne de 11 % pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013.

Frais de vente

Les frais de vente pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 30 novembre 2012 s'établissent comme suit :

	<u>Périodes de trois mois terminées le</u>		<u>Périodes de neuf mois terminées le</u>	
	<u>2013</u>	<u>30 novembre</u> 2012	<u>2013</u>	<u>30 novembre</u> 2012
Frais de vente	569	966	1 614	2 156
Frais de vente en pourcentage des produits	13 %	14 %	10 %	10 %

Les frais de vente se sont élevés à 569 \$ ou 13 % des produits pour le troisième trimestre terminé le 30 novembre 2013, comparativement à 966 \$ ou 14 % des produits pour la période correspondante de 2012. Les frais de vente se sont chiffrés à 1 614 \$ ou 10% des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 comparativement à 2 156 \$ ou 10 % des produits pour la période correspondante de 2012. La diminution pour le troisième trimestre est attribuable principalement à la réduction des efforts de ventes et marketing suite à l'incident du 8 novembre 2012 survenu à l'usine de Sherbrooke. La Société révisé actuellement son approche de ventes et marketing et mettra sur pied une nouvelle stratégie qui devrait être implantée conjointement avec la reprise de la production.

Frais généraux et charges administratives

Les frais généraux et charges administratives pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 30 novembre 2012 s'établissent comme suit :

	<u>Périodes de trois mois terminées le</u>		<u>Périodes de neuf mois terminées le</u>	
	<u>2013</u>	<u>30 novembre</u> 2012	<u>2013</u>	<u>30 novembre</u> 2012
Frais généraux et charges administratives	8 246	3 677	20 707	11 634
Frais généraux et charges administratives en pourcentage des produits	188 %	52 %	131 %	55 %

Les frais généraux et charges administratives se sont élevés à 8 246 \$ ou 188 % des produits pour le troisième trimestre terminé le 30 novembre 2013, comparativement à 3 677 \$ ou 52 % des produits pour la période correspondante de 2012, une augmentation de 4 569 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Les frais généraux et charges administratives se sont élevés à 20 707 \$ ou 131 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 par rapport à 11 634 \$ ou 55 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012. Cette hausse pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013 par rapport à la période correspondante de 2012 s'explique en partie par une augmentation

de la dépense de rémunération à base d'actions de 1 972 \$ ainsi qu'une augmentation des frais légaux de 1 843 \$ relativement aux négociations intenses avec des tierces parties dans le but de résoudre les dossiers de contrefaçons. L'augmentation des frais généraux et charges administratives au troisième trimestre est également attribuable à la dépréciation d'immobilisations corporelles de 449 \$ ainsi que l'augmentation des frais d'entreposage de 596 \$ résultant de l'absence d'activités de production à l'usine de Sherbrooke ainsi que l'entreposage des autres sources d'approvisionnement, à cet effet aucune attribution de ces frais d'entrepose au coût des marchandises vendues ne fut enregistré. L'augmentation pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 par rapport à la période correspondante de 2012 s'explique en partie par une augmentation de la dépense de rémunération à base d'actions de 3 185 \$ ainsi qu'une augmentation des frais légaux de 4 297 \$ relativement aux négociations intenses avec des tierces parties dans le but de résoudre les dossiers de contrefaçons. L'augmentation des frais généraux et charges administratives pour la période de neuf mois est également attribuable à la dépréciation d'immobilisations corporelles de 449 \$ subie au troisième trimestre ainsi que l'augmentation des frais d'entreposage de 1 812 \$ résultant de l'absence d'activités de production à l'usine de Sherbrooke ainsi que l'entreposage des autres sources d'approvisionnement, à cet effet aucune attribution de ces frais d'entrepose au coût des marchandises vendues ne fut enregistré.

Charges de recherche et développement

Les charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt, pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 30 novembre 2012 s'établissent comme suit :

	<u>Périodes de trois mois terminées le</u>		<u>Périodes de neuf mois terminées le</u>	
	2013	<u>30 novembre</u> 2012	2013	<u>30 novembre</u> 2012
Charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt	2 053	2 488	6 079	5 710
Charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt, en pourcentage des produits	47 %	35 %	38 %	27 %

Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 2 053 \$ ou 47 % des produits pour le troisième trimestre terminé le 30 novembre 2013 comparativement à 2 488 \$ ou 35 % des produits pour la période correspondante de 2012, une diminution de 435 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 6 079 \$ ou 38 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 comparativement à 5 710 \$ ou 27 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012. La diminution de 435 \$ au cours de la période de trois mois est principalement attribuable à la décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement enregistré au troisième trimestre terminée le 30 novembre 2012 au montant de 1 200 \$ contrebalancée par une hausse de 240 \$ des frais de consultations en recherche et développement principalement pour le développement de nouveaux produits et une augmentation des frais de maintiens de brevets de 178 \$ et finalement une augmentation de 491 \$ des charges de recherche et de développement dans le secteur cardiovasculaire.

Charges financières

Les charges financières pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 30 novembre 2012 s'établissent comme suit :

	<u>Périodes de trois mois terminées le</u>		<u>Périodes de neuf mois terminées le</u>	
	2013	<u>30 novembre</u> 2012	2013	<u>30 novembre</u> 2012
Charges financières	557	42	631	388
Charges financières en pourcentage des produits	13 %	1 %	4 %	2 %

Les charges financières se sont chiffrées à 557 \$ ou 13 % des produits pour le troisième trimestre terminé le 30 novembre 2013 comparativement à 42 \$ ou 1 % des produits pour la période correspondante de 2012, une augmentation de 515 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Les charges financières se sont chiffrées à 631 \$ ou 4 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 par rapport à 388 \$ ou 2 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012. Cette augmentation est principalement attribuable aux frais d'émission d'actions d'Acasti

de 550 \$ enregistrés aux résultats représentant la portion relative à la valeur des dérivés au passif des bons de souscription. Cette augmentation est partiellement contrebalancée par la réduction de la dépense d'intérêt suite au remboursement de la dette à long terme de l'usine de Sherbrooke suite à l'incident du 8 novembre 2012.

Gain (perte) sur change

Les gains (pertes) sur change pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 30 novembre 2012 s'établissent comme suit :

	Périodes de trois mois terminées le		Périodes de neuf mois terminées le	
	2013	30 novembre 2012	2013	30 novembre 2012
Gain (perte) sur change	94	392	207	338
Gain (perte) sur change en pourcentage des produits	2 %	6 %	1 %	2 %

Le gain sur change s'est chiffré à 94 \$ ou 2 % des produits pour le troisième trimestre terminé le 30 novembre 2013, comparativement à 392 \$ ou 6 % des produits pour la période correspondante de 2012, une diminution de 298 \$ comparativement à la période correspondante de 2012. Le gain sur change s'est chiffré à 207 \$ ou 1 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 comparativement à 338 \$ ou 2 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012. Cette diminution du gain sur change au cours des périodes de trois mois et neuf mois est principalement attribuable à la diminution du montant de devises américaines détenues par Neptune combiné une détention plus importante de devise américaine en 2012 et un taux de conversion favorable de la devise américaine par rapport à la devise canadienne au cours de l'exercice précédent.

Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (BAIIA ajusté)

Le BAIIA ajusté a diminué de 5 247 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013 s'établissant à (5 912 \$) par rapport à (665 \$) pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012. Le BAIIA ajusté a diminué de 14 648 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 s'établissant à (15 951 \$) par rapport à (1 303 \$) pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012. Les diminutions du BAIIA ajusté au cours des périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013 sont principalement attribuables à la diminution de la marge brute suite à l'incident du 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke pour des montants de 2 807 \$ et 8 216 \$ respectivement. Outre l'impact de la diminution de la marge brute, la diminution du BAIIA ajusté au cours du troisième trimestre terminé le 30 novembre 2013 est attribuable à l'augmentation des frais légaux de 1 843 \$ relativement aux négociations intenses avec des tierces parties dans le but de résoudre les dossiers de contrefaçons ainsi qu'à la dépréciation d'immobilisations corporelles de 449 \$ ainsi que l'augmentation des frais d'entreposage de 596 \$ résultant de l'absence d'activités de production à l'usine de Sherbrooke ainsi que l'entreposage des autres sources d'approvisionnement, à cet effet aucune attribution de ces frais d'entreposage au coût des marchandises vendues ne fut enregistré. Outre l'impact de la diminution de la marge brute, la diminution du BAIIA ajusté pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est attribuable à l'augmentation des frais légaux de 4 297 \$ relativement aux négociations intenses avec des tierces parties dans le but de résoudre les dossiers de contrefaçons ainsi qu'à la dépréciation d'immobilisations corporelles de 449 \$ subie au troisième trimestre ainsi que l'augmentation des frais d'entreposage de 1 812 \$ résultant de l'absence d'activités de production à l'usine de Sherbrooke ainsi que l'entreposage des autres sources d'approvisionnement, à cet effet aucune attribution de ces frais d'entreposage au coût des marchandises vendues ne fut enregistré.

Perte nette

La Société a réalisé une perte nette consolidée pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013 de (10 443 \$), comparativement à (12 437 \$) pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012. La Société a réalisé une perte nette consolidée pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 de (20 910 \$), comparativement à (18 815 \$) pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012. L'amélioration de la perte nette consolidée pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013 est principalement attribuable à la dépréciation d'immobilisations corporelles et autres coûts reliés à l'explosion pour un montant de 8 465 \$ enregistré au troisième trimestre de l'exercice précédent. Cette amélioration fut contrebalancée par la diminution de la marge brute de 2 807 \$ du présent trimestre également relié à l'incident du 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke. Outre l'impact de la diminution de la marge brute du présent trimestre, l'amélioration

de la perte nette consolidée du présent trimestre fut également contrebalancée par l'augmentation de la dépense de rémunération à base d'actions de 2 129 \$, l'augmentation des frais légaux de 1 843 \$ relativement aux négociations intenses avec des tierces parties dans le but de résoudre les dossiers de contrefaçons ainsi qu'à la dépréciation d'immobilisations corporelles de 449 \$ ainsi que l'augmentation des frais d'entreposage de 596 \$ résultant de l'absence d'activités de production à l'usine de Sherbrooke ainsi que l'entreposage des autres sources d'approvisionnement, à cet effet aucune attribution de ces frais d'entrepose au coût des marchandises vendues ne fut enregistré. La diminution de la perte nette consolidée pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 comparativement à la période correspondante de 2012 est principalement attribuable à la diminution de la marge brute de 8 216 \$ relié à l'incident du 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke. Outre l'impact de la diminution de la marge brute pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, la diminution est également attribuable à l'augmentation de la dépense de rémunération à base d'actions de 3 532 \$, à l'augmentation des frais légaux de 4 297 \$ relativement aux négociations intenses avec des tierces parties dans le but de résoudre les dossiers de contrefaçons ainsi qu'à la dépréciation d'immobilisations corporelles de 449 \$ subie au troisième trimestre ainsi que l'augmentation des frais d'entreposage de 1 812 \$ résultant de l'absence d'activités de production à l'usine de Sherbrooke ainsi que l'entreposage des autres sources d'approvisionnement, à cet effet aucune attribution de ces frais d'entrepose au coût des marchandises vendues ne fut enregistré. La diminution de la perte nette consolidée fut contrebalancée par la dépréciation d'actifs corporels et autres coûts reliés à l'explosion pour un montant de 8 465 \$ enregistré au troisième trimestre de l'exercice précédent.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

(en milliers de dollars)

Activités d'exploitation

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités pour un montant de 15 293 \$, comparativement à une diminution de 6 864 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012. La variation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation est principalement attribuable à une plus grande perte pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, comparativement à la période correspondante de l'année précédente combinée à un ajustement non-monnaire de 9 687 \$ enregistré en 2012 attribuable à l'explosion l'année dernière de l'usine de Sherbrooke.

Activités d'investissement

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, les activités d'investissement ont engendré une augmentation des liquidités pour un montant de 5 264 \$. Cette augmentation est principalement attribuable à l'échéance de placements à court terme pour un montant de 18 125 \$ partiellement contrebalancée par l'acquisition de placements à court terme pour un montant de 5 287 \$ et par l'acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant de 7 536 \$, relié au plan de reconstruction de l'usine de Sherbrooke. En 2012, les activités d'investissement ont engendré une diminution des liquidités de 5 748 \$. Cette diminution est principalement attribuable à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant de 11 386 \$ relié au plan de reconstruction de l'usine de Sherbrooke contrebalancée par l'échéance de placements à court terme pour un montant de 5 857 \$.

Activités de financement

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, les activités de financement ont engendré une augmentation des liquidités pour un montant de 2 712 \$ principalement attribuable au produit de l'exercice d'options de 1 449 \$ et au produit de l'exercice d'options et de bons de souscription des filiales pour un montant de 1 380 \$. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, les activités de financement ont engendré une augmentation des liquidités de 36 057 \$, principalement causée par le produit du financement d'octobre 2012 de 30 113 \$ et du produit de l'exercice d'options et de bons de souscription pour un montant de 5 371 \$ et de l'augmentation de prêts et emprunts de 3 037 \$. Cette augmentation fut partiellement contrebalancée par le remboursement de prêts et emprunts pour un montant de 2 292 \$.

Globalement, en tenant compte de l'ensemble des flux de trésorerie, la Société a diminué sa trésorerie de 7 283 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013.

Au 30 novembre 2013, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les placements à court terme, s'élevaient à 8 386 \$.

Également, au 30 novembre 2013, la Société avait une ligne de crédit non utilisée de 200 \$ pour des contrats de change.

La Société est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme disponibles, ses revenus d'intérêts prévus, ses recouvrements d'assurance anticipés, ses collaborations de recherche et ses contrats de licence, ses crédits d'impôt à la recherche ainsi que son accès aux marchés financiers sont autant de sources qui devraient suffire à financer ses activités et à assurer ses besoins en capital pour l'exercice en cours. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à l'explosion de l'usine, au processus d'approbation réglementaire, aux résultats des essais cliniques, la capacité de la Société de reprendre la production et de continuer à commercialiser avec succès des produits nutraceutiques et de maintenir une part de marché pour les produits d'huile de krill et à la capacité de la Société d'obtenir et de conclure d'autres licences, ententes de partenariat et/ou autres ententes, la Société pourrait avoir besoin de financement additionnel pour soutenir ses activités futures.

ACTIVITÉS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Il n'y a eu aucun changement important ayant affecté nos obligations contractuelles et activités hors bilan durant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

(en milliers de dollars)

Éventualités

Le ou vers le 27 janvier 2010, la Société et Acasti ont déposé une requête pour l'émission d'une injonction permanente devant la Cour supérieure du Québec contre US Nutraceutiques LLC (d.b.a. Valensa), une société américaine. Dans le cadre de cette procédure, Neptune et Acasti recherchent notamment une injonction ordonnant à Valensa d'amender certaines demandes de brevet déposées par Valensa auprès du registraire américain pour y ajouter Neptune comme copropriétaire, ou à titre subsidiaire la cession par Valensa de ces demandes de brevet à Neptune, ainsi que des dommages-intérêts punitifs, perte de profits et pertes d'occasions d'affaires, le tout pour un montant présentement fixé à 3 000 \$.

Le 28 septembre 2011, Valensa a déposé sa défense dans laquelle elle a nié les allégations de Acasti/Neptune et a demandé le rejet de la requête. Valensa a également produit une demande reconventionnelle mais seulement à l'égard de Neptune, contre qui elle allègue une violation des contrats et réclame des dommages-intérêts d'un montant de 2 300 \$. La Société nie toutes les allégations matérielles faites par Valensa. Ce dossier est toujours actif et aucune date de procès n'a été fixée. Au 30 novembre 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc. et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 19 décembre 2011, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 30 novembre 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc., Aker Biomarine Antarctic AS, Schiff Nutrition Group Inc. and Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 5 février 2013, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Au 30 novembre 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Tel que plus amplement décrit ci-dessous, toutes les actions en contrefaçon contre Aker et al. seront retirées conformément aux accords de règlement conclus entre Aker et la Société.

Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc., devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 30 décembre 2011, Enzymotec USA Inc. a déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle il nie toute contrefaçon du brevet, demande une déclaration d'invalidité et réclame les coûts et des dommages. Le 30 décembre 2011, Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 30 novembre 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC, devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 14 janvier 2013, Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Au 30 novembre 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Tel que plus amplement décrit ci-dessous, toutes les actions en contrefaçon contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC, et Azantis Inc. seront retirées conformément aux accords de règlement conclus entre Enzymotec et la Société.

Le 20 décembre 2012, la Société a déposé une demande de révocation du brevet initial d'Aker Biomarine ASA (2008231570) et de ses quatre brevets d'innovation devant la Cour fédérale australienne. La Société souhaite obtenir de la Cour une déclaration que toutes les revendications contenues dans les brevets d'Aker, sont, et en tout temps ont été, invalides.

Les procédures de révocations déposées en Australie à l'encontre du brevet initial d'Aker Biomarine ASA (2008231570) et de ses quatre brevets d'innovation seront retirées conformément aux accords de règlement conclus entre Aker et la Société.

Le 29 Janvier 2013, la Société a déposé une plainte en vertu de l'article 337 de l'*US Tariff Act* de 1930 devant le *United States International Trade Commission*, alléguant que Aker BioMarine AS, Aker BioMarine Antarctique USA, Inc., Aker BioMarine Antarctique, Enzymotec Limited, Enzymotec USA, Inc., Olympic Seafood AS, Olympic Biotec Ltd, Rimfrost USA, LLC, Bioriginal Food & Science Corp et Avoca, Inc., une division de Pharmachem Laboratories Inc. se livrent à des pratiques commerciales déloyales de par, entre autre, l'importation, la vente pour l'importation et à la vente après l'importation de certains produits à base de krill, à savoir une pâte de krill et des huiles de krill, qui violent directement ou indirectement une ou plusieurs revendications des brevets américains US8,278,351 et US8,383,675 de la Société. L'enquête a été instituée officiellement le 11 avril 2013.

Le 26 septembre 2013, la Société a conclu une entente de règlement avec Olympic Seafood AS, Olympic Biotec Ltd, Rimfrost USA, LLC, Bioriginal Food & Science Corp et Avoca, Inc. (collectivement les « Défendeurs »). Dans le cadre du règlement, Neptune a accordé une licence mondiale, non exclusive, et comportant le paiement de redevances, aux Défendeurs, leur permettant de commercialiser et de vendre dans le marché nutraceutique des produits contenant des composants extraits du krill. Les Défendeurs ont également accepté de payer à Neptune une redevance supplémentaire pour la fabrication et la vente de produits du krill antérieures à la date de l'accord en vigueur.

Le ou vers le 28 novembre 2013, la Société, Acasti et Aker BioMarine AS, Aker BioMarine Antarctique USA, Inc., Aker BioMarine Antarctique AS (Aker et al.) ont entériné un *binding Term Sheet* et conclu une entente de règlement et de licence le ou vers le 16 décembre 2013 en vertu de laquelle la demande en cours devant l'ITC est terminée, ainsi que la fin de toutes les poursuites en cours intentées par Neptune contre Aker. Dans le cadre du règlement, la Société a octroyé une licence non – exclusive, mondiale, portant des royautés à Aker et al., leur permettant de commercialiser et de vendre sur le marché des produits nutraceutiques. Suivant les termes de l'accord, les royautés sont fonction du résultat de la procédure d'examen *inter partes* devant l'Office des brevets et des marques de commerce des États-Unis (USPTO) relativement au brevet '351 portant sur la composition de l'huile de krill de Neptune (n° 8.278.351). Aker a également accepté de payer à Neptune une somme représentant un paiement unique non remboursable pour la fabrication et la vente de produits de krill avant la date de la décision de l'USPTO sur le réexamen. La décision de l'USPTO dans le réexamen du '351 n'est pas attendue avant le début 2015.

Le ou vers le 17 décembre 2013, Neptune, Acasti et Enzymotec ont déposé une requête conjointe pour un ajournement de la procédure devant l'ITC en raison de leur accord sur un possible règlement. Une nouvelle requête conjointe a été déposée le ou vers le 13 janvier 2014 pour prolonger l'ajournement d'un délai de 30 jours additionnels. Les parties espèrent conclure une entente formelle de règlement pour mettre fin à l'enquête de l'ITC à l'égard d'Enzymotec avant l'expiration du nouveau délai d'ajournement de 30 jours.

Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc., Aker Biomarine Antarctic AS, Schiff Nutrition Group Inc., et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.) pour la contrefaçon du brevet US 8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.

Tel que plus amplement décrit précédemment, ce dossier contre Aker et al., Schiff Nutrition Group et Schiff Nutrition International Inc. sera abandonné suivant les termes de l'entente de règlement entre les parties. Les documents seront déposés à la Cour sous peu.

Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. et Mercola.com Health Resources, LLC pour la contrefaçon du brevet US8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.

Tel que plus amplement décrit précédemment, ce dossier contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. et Mercola.com Health Resources, LLC sera abandonné suivant les termes de l'entente de règlement entre les parties. Les documents seront déposés à la Cour une fois l'entente de règlement et de licence signée.

Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Rimfrost USA, LLC, Avoca Inc., and Olympic Seafood AS pour la contrefaçon des brevets US8,030,348, US8,278,351 et US8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société. Suite à la signature d'une convention de licence le 26 septembre 2013, la poursuite à l'encontre de Rimfrost USA, LLC, Avoca Inc., and Olympic Seafood AS a été abandonnée.

Le 2 avril 2013, la Société a reçu une requête introductive d'instance de la société G.S.C. Communication Inc. contre la Société et Entreprises Laliberté Division Électricité Inc. (codéfendeurs). La requête a été déposée suite à l'incident du 8 novembre 2012 et le demandeur réclame une somme pour la perte des outils du demandeur. Le dossier est toujours en instance et aucune date de procès n'a été fixée.

La Société est sujette aux lois et règlements concernant l'environnement et le risque d'un passif environnemental inhérent à ses opérations actuelles et passées. Selon les informations dont elle dispose, la Société croit que les questions environnementales n'auront pas d'effet négatif matériel sur la condition financière de la Société.

Engagements

En septembre 2011, Neptune a annoncé la conclusion d'un protocole d'entente avec la société chinoise Shanghai KaiChuang Deep Sea Fisheries Co. Ltd. (« SKFC ») afin de former une coentreprise à parts égales nommée Neptune-SKFC Biotechnologie. La coentreprise devrait fabriquer et commercialiser les produits de krill de Neptune en Asie. Le coût initial et la valeur totale du projet, qui inclut la construction d'une usine de production et le développement d'un réseau de distribution commercial pour l'Asie, de même que d'autres détails de cette entente sont actuellement examinés par les parties. SKFC appartient à hauteur de 43 % à Shanghai Fisheries General Corporation (« SFGC »), important conglomérat de pêche qui est la propriété du gouvernement chinois. SFGC se spécialise dans la pêche pélagique, les navires de pêche, la machinerie de pêche, les produits d'épicerie frais et les services d'entreposage. SFGC est présente dans plus de 10 pays et compte plus 4 000 employés. SKFC a la plus importante flotte de navires chargés de la récolte du krill de l'océan Antarctique. Le protocole d'entente fait l'objet de

négociations additionnelles et est assujetti à l'approbation du conseil de chacune des parties à la coentreprise ainsi que des autorités chinoises.

En décembre 2011, la Société a annoncé le début officiel de la phase I de l'agrandissement de l'usine de Sherbrooke. Le coût du projet d'expansion a été révisé à un montant d'approximativement 43 000 \$ suite à l'incident du 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke. Le projet devrait être financé principalement par un prêt sans intérêts, certains crédits d'impôts, une facilité de crédit garantie, des recouvrements d'assurance et une partie du fonds de roulement de Neptune. Le financement prend actuellement la forme d'un emprunt de 3 500 \$ sans intérêts, ayant un terme de dix ans et un prêt garanti de 12 500 \$ comportant des intérêts de 7,0 % par année et incluant un moratoire de deux ans sur le remboursement du capital à compter de la date du premier versement, à la suite de quoi le prêt sera remboursé selon des paiements mensuels égaux s'étalant sur une période de quatre ans. La plupart de ces montants de financement ne sont pas déboursés.

Depuis l'explosion survenue le 8 novembre 2012, la Société prévoit reconstruire une usine de production opérationnelle, en utilisant la phase I de l'agrandissement de l'usine qui était en cours de construction.

Dans le cours normal des affaires, une filiale de la Société a signé des ententes avec divers partenaires et fournisseurs visant à ce que ceux-ci exécutent des projets de recherche pour la production et la commercialisation de certains produits.

La filiale de la Société s'est engagée dans divers projets de recherche et de développement qui seront effectués sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total de 5 064 \$, dont un montant de 3 688 \$ a été payé à ce jour. Au 30 novembre 2013, un montant de 700 \$ est inclus dans les « Fournisseurs et autres crédettes » relativement à ces projets.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Émission publique d'Acasti

Le 3 décembre 2013, Acasti a conclu une émission publique de 16 000 000 Unités d'Acasti (« Unités ») au prix de 1,25 USD l'Unité. Chaque Unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'actions ordinaires (« Bon de souscription ») d'Acasti. Chaque Bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire d'Acasti à un prix d'exercice de 1,50 USD par action visée par un Bon de souscription, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'à 17 heures (heure de Montréal) à la date qui tombe au cinquième anniversaire de la clôture du placement, soit le 3 décembre 2018. Avant la clôture de l'émission publique, les preneurs fermes ont levé la totalité de leur option de surallocation leur permettant d'acquérir 2 400 000 Unités supplémentaires, résultant en un total de 18 400 000 Unités émises pour un produit brut d'environ 23 millions USD. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élève à environ 2,3 millions USD. Les Bons de souscription faisant partie des Unités sont désignés comme un passif dérivé (« passif dérivé lié aux bons de souscription ») à des fins comptables en raison de la monnaie dans laquelle est libellé le prix d'exercice qui diffère de la monnaie fonctionnelle de la Société. Au 30 novembre 2013, des frais d'émission d'un montant de 550 \$ ont été comptabilisés dans les frais financiers de l'état du résultat global, ce qui représente la portion affectée au passif dérivé lié aux bons de souscription.

Dans le cadre de cette émission, Neptune a acquis 592 500 Unités au prix de 1,25 USD l'Unité, pour une contrepartie totale de 741 USD. En conséquence, Neptune détient la propriété véritable et le contrôle de 51 942 183 actions de catégorie A et 592 500 bons de souscription d'Acasti, ce qui représente environ 49,95 % des actions ordinaires émises et en circulation du capital d'Acasti. La direction analyse actuellement l'impact de cette transaction sur ses états financiers consolidés. À la date de publication de ces états financiers, la direction n'a pas conclu à savoir si Neptune détient toujours le contrôle sur sa filiale Acasti pour des fins de consolidation, suite à la conclusion de l'émission publique par Acasti.

Ententes de recherche et développement

En décembre 2013, une filiale de la Société a conclu de nouvelles ententes de recherche et développement résultant en des obligations contractuelles additionnelles d'environ 1 050 USD.

SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes à l'état de la situation financière (autre que les capitaux propres) entre le 30 novembre 2013 et le 28 février 2013 :

Postes	Augmentation (diminution) (en milliers de dollars)	Explications
Trésorerie	(7 283)	Se reporter à « Situation de trésorerie et sources de financement »
Placements à court terme	(12 954)	Échéance de placements à court terme
Clients et autres débiteurs	787	Termes de crédit spéciaux pour lancement de produits
Stocks	1 291	Achat de quantités importantes de matières premières en prévision de la réouverture de l'usine
Immobilisations corporelles	12 484	Investissements reliés au projet de reconstruction de l'usine
Fournisseurs et autres créditeurs	3 828	Termes de crédit spéciaux des fournisseurs pour le projet de reconstruction de l'usine

Voir l'état des variations des capitaux propres pour les détails des changements depuis novembre 2012.

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

	30 novembre 2013	28 février 2013	30 novembre 2012
Ratio de liquidité générale (actif à court terme / passif à court terme) ¹	2,67	5,71	3,94
Ratio de solvabilité (prêts et emprunts / capitaux propres) ²	0,04	0,03	0,09

¹ Le ratio de liquidité générale est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Ce ratio n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques.

² Le ratio de solvabilité est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Ce ratio n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques.

Le ratio de liquidité générale de la Société s'est détérioré au 30 novembre 2013 comparativement au 28 février 2013 et au 30 novembre 2012 en raison de l'épuisement des fonds depuis l'explosion de l'usine le 8 novembre 2012.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

(en milliers de dollars)

La Société s'est engagée, auprès d'une société contrôlée par un dirigeant et administrateur de la Société (qui est également un actionnaire de la Société), à payer semestriellement une somme représentant 1 % des revenus, sans limite de durée, à titre de redevances. Le montant versé annuellement ne pourra excéder le bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement de la Société. Au cours des périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013, le total de ces redevances incluses dans les charges d'exploitation représente 52 \$ et 164 \$ respectivement (pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2012 - 78 \$ et 218 \$). Au 30 novembre 2013, le solde dû à cette société en vertu de cet engagement est de 301 \$ (257 \$ au 28 février 2013). Ce montant est présenté aux états consolidés de la situation financière sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Se reporter à la note 15 des états financiers consolidés intermédiaires pour les informations sur les parties liées reliées à la rémunération des principaux dirigeants.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

Les états financiers consolidés intermédiaires sont préparés conformément aux IFRS. La direction a fait des estimations pour déterminer les montants et les soldes de la situation financière aux fins de la préparation des états financiers intermédiaires pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013. Certaines conventions ont plus d'importance que d'autres. Nous les considérons critiques si leur application nécessite une bonne dose de discernement ou si elles découlent d'un choix entre plusieurs options comptables qui a une forte incidence sur les résultats opérationnels ou la situation financière. Les rubriques qui suivent décrivent les principales méthodes comptables et les articles ayant fait l'objet d'estimations critiques dans les états financiers intermédiaires consolidés de la Société et devraient être lues conjointement avec les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013.

Le 1^{er} mars 2013, la Société a adopté les nouvelles normes comptables publiées par l'IASB suivantes :

- a) IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), qui est fondée sur des principes existants, identifie le concept de contrôle comme étant le facteur déterminant à partir duquel une entité devrait être incluse dans les états financiers consolidés de la société-mère. L'IFRS 10 donne également des conseils afin de déterminer les relations de contrôle qui sont parfois difficiles à établir ;
- b) IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 ») définit la notion de juste valeur et établit un référentiel pour mesurer la juste valeur et les obligations de présentation d'informations liées à celle-ci. L'IFRS 13 n'indique pas à quel moment un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres est mesuré à la juste valeur mais suggère la marche à suivre lorsqu'une autre norme IFRS permet ou requiert l'utilisation de la juste valeur dans le choix d'évaluation (avec certaines exceptions). L'IFRS 13 requiert la présentation d'information additionnelle dans les états financiers intermédiaires, tel que décrit à la note 12.

L'impact de l'adoption de ces normes et mises à jour n'ont pas un impact significatif sur les états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés incluent :

- L'impact de l'explosion de l'usine incluant la comptabilisation des futurs recouvrements d'assurance et les passifs liés, ce qui nécessite du jugement pour évaluer si la Société a le droit inconditionnel de recevoir les recouvrements d'assurance et s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout passif éventuel ;
- L'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, ce qui nécessite du jugement pour évaluer s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout objet de litige.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de la période suivante incluent :

- L'utilisation de pertes fiscales et de crédits d'impôt à l'investissement ;
- L'assurance raisonnable quant à la constatation des subventions et le respect des conditions dont sont assorties les ententes de subventions ;
- L'évaluation des passifs financiers dérivés et des paiements fondés sur des actions ; et
- La recouvrabilité des comptes clients.

Aussi se référer aux notes 2d) et 3 des états financiers consolidés annuels.

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la R & D dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R & D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION, PROCÉDURES ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Neptune, dont le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, a mis au point des contrôles au 30 novembre 2013 et procédures de communication de l'information pour donner l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, lui soit divulguée par d'autres personnes au sein de ces entités, particulièrement durant la période où sont préparés les documents de dépôt annuels, et que les renseignements qui doivent être divulgués par la Société dans ses documents de dépôt annuels et intermédiaires et autres rapports déposés ou soumis par elle aux termes des lois sur les valeurs mobilières soient consignés, traités, résumés et communiqués dans les délais prévus dans ces lois sur les valeurs mobilières. En outre, la direction de Neptune a mis en place des contrôles internes à l'égard de l'information financière au 30 novembre 2013 pour donner l'assurance raisonnable de la divulgation de l'information financière et la préparation des états financiers destinés au public conformément aux IFRS.

CHANGEMENTS TOUCHANT LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Pendant les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont cherché à savoir si des changements importants étaient survenus en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Ils ont individuellement conclu qu'aucun changement n'était survenu pendant les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013 qui aurait eu ou auraient raisonnablement pu avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société comporte un degré élevé de risque. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris ceux qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans notre dernière notice annuelle, qui peut être consultée sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

D'autres risques et incertitudes, dont ceux dont la Société n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou qu'elle juge négligeables, peuvent également nuire aux activités, à la situation financière, à la liquidité, aux résultats d'exploitation et aux perspectives de la Société.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations plus récentes et des renseignements supplémentaires sur la Société peuvent être consultés sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 13 janvier 2014, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 61 284 643 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur la Bourse TSX, sous la cote « NTB » et sur la Bourse américaine NASDAQ sous la cote « NEPT ». La Société a également 1 000 002 bons de souscription, 8 289 168 options d'achat d'actions, 1 091 000 unités d'actions avec restrictions, 7 463 750 options d'achat d'actions d'Acasti et 4 025 000 options d'achat d'actions de NeuroBioPharm en circulation à la même date. Chaque bon de souscription et chaque option est exerçable en une action ordinaire. De plus, Acasti avait 4 852 250 options, 1 035 000 unités d'actions avec restrictions et 750 000 bons de souscription de séries 6 et 7. NeuroBioPharm avait 475 000 options, 782 000 unités d'actions avec restrictions et 5 997 725 bons de souscription de série 2011-1, 3 450 075 bons de souscription de série 2011-2 et 8 050 175 bons de souscription de série 2011-3 en circulation à cette date.

/s/ Henri Harland

Henri Harland
Président et chef de la direction

/s/ André Godin

André Godin
Chef de la direction financière

États financiers consolidés intermédiaires de
(non audités)

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États financiers consolidés intermédiaires
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

États financiers

États consolidés intermédiaires de la situation financière.....	1
États consolidés intermédiaires du résultat global	2
États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres.....	3
Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie.....	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires	6

Avis

Ces états financiers consolidés intermédiaires n'ont pas été examinés par les auditeurs de la Société.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires de la situation financière
(non audités)

Aux 30 novembre 2013 et 28 février 2013

	30 novembre 2013	28 février 2013
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	7 619 600 \$	14 902 459 \$
Placements à court terme	766 698	13 720 719
Clients et autres débiteurs	10 378 224	9 590 945
Crédits d'impôt à recevoir	1 246 207	442 221
Charges payées d'avance	864 017	139 656
Stocks (note 4)	13 000 674	11 709 613
	<u>33 875 420</u>	<u>50 505 613</u>
Immobilisations corporelles	27 961 020	15 476 660
Immobilisations incorporelles	1 896 792	1 510 528
Total des actifs	63 733 232 \$	67 492 801 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	11 813 283 \$	7 985 215 \$
Sommes perçues d'avance (note 9)	864 353	849 659
Prêts et emprunts (note 11)	—	5 060
	<u>12 677 636</u>	<u>8 839 934</u>
Avantages incitatifs reportés (note 10)	524 309	48 854
Prêts et emprunts (note 11)	1 993 152	1 865 981
Total des passifs	15 195 097	10 754 769
Capitaux propres		
Capital social (note 6)	86 482 004	83 561 499
Surplus d'apport	17 659 018	17 736 472
Déficit	(62 290 183)	(45 457 773)
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	41 850 839	55 840 198
Participations ne donnant pas le contrôle (note 7)	(944 108)	(3 396 506)
Bons de souscription et options de filiales (note 6)	7 631 404	4 294 340
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	6 687 296	897 834
Total des capitaux propres	48 538 135	56 738 032
Engagements et éventualités (note 14)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 16)		
Total des passifs et des capitaux propres	63 733 232 \$	67 492 801 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires du résultat global
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de neuf mois terminées les	
	30 novembre		30 novembre	
	2013	2012	2013	2012
Revenus provenant des ventes	4 395 512 \$	7 027 123 \$	15 831 281 \$	21 272 817 \$
Coût des ventes	(3 861 994)	(3 686 883)	(14 045 367)	(11 270 631)
Marge brute	533 518	3 340 240	1 785 914	10 002 186
Autres revenus – provenant des redevances	72 787	78 957	75 048	85 349
Autres revenus – recouvrement des assurances (note 5)	260 825	–	5 960 825	–
Frais de vente	(569 049)	(965 780)	(1 614 290)	(2 155 790)
Frais généraux et charges administratives	(8 245 599)	(3 677 038)	(20 706 930)	(11 633 904)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 153 997 \$ et 441 420 \$ (2012 - 53 571 \$ et 347 169 \$)	(2 052 734)	(2 487 818)	(6 079 229)	(5 710 379)
Explosion de l'usine (note 5)	–	(8 464 611)	–	(8 464 611)
	(10 000 252)	(12 176 050)	(20 578 662)	(17 877 149)
Produits financiers	20 247	388 936	93 020	112 322
Charges financières	(557 292)	(42 176)	(630 947)	(388 255)
Gain de change	94 136	392 469	206 605	337 651
(Charges financières nettes) produits financiers nets	(442 909)	739 229	(331 322)	61 718
Perte avant impôt sur le revenu	(10 443 161)	(11 436 821)	(20 909 984)	(17 815 431)
Impôt sur le revenu – impôt différé (note 5)	–	(1 000 000)	–	(1 000 000)
Perte nette et résultat global pour la période	(10 443 161) \$	(12 436 821) \$	(20 909 984) \$	(18 815 431) \$
Perte nette et résultat global attribuable				
Aux propriétaires de la Société	(8 796 638) \$	(11 667 958) \$	(16 832 410) \$	(16 546 383) \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(1 646 523)	(768 863)	(4 077 574)	(2 269 048)
Perte nette et résultat global pour la période	(10 443 161) \$	(12 436 821) \$	(20 909 984) \$	(18 815 431) \$
Résultat de base et dilué par action	(0,14) \$	(0,21) \$	(0,28) \$	(0,32) \$
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions en circulation	61 123 213	56 670 102	60 606 418	52 107 752

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres
(non audités)

Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total	Bons de souscription et options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
	Nombre	Valeur								
Solde au 28 février 2013	60 079 730	83 561 499 \$	– \$	17 736 472 * \$	(45 457 773) \$	55 840 198 * \$	4 294 340 * \$	(3 396 506) \$	897 834 * \$	56 738 032 \$
Résultat global total pour la période										
Perte nette	–	–	–	–	(16 832 410)	(16 832 410)	–	(4 077 574)	(4 077 574)	(20 909 984)
	60 079 730	83 561 499	–	17 736 472	(62 290 183)	39 007 788	4 294 340	(7 474 080)	(3 179 740)	35 828 048
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres										
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>										
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions (note 8)	–	–	–	5 540 302	–	5 540 302	3 337 064	–	3 337 064	8 877 366
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions avec un consultant (note 8 k))	195 257	649 740	–	382 352	–	1 032 092	–	–	–	1 032 092
Options sur actions et Unités exercées (note 8)	929 750	2 270 765	–	(821 390)	–	1 449 375	–	–	–	1 449 375
Total des apports et des distributions aux propriétaires	1 125 007	2 920 505	–	5 101 264	–	8 021 769	3 337 064	–	3 337 064	11 358 833
<i>Changements dans les participations dans les filiales qui ne résultent pas en une perte de contrôle</i>										
Exercice de bons de souscription et d'options sur actions d'Acasti par des tiers (note 7 a))	–	–	–	585 603	–	585 603	–	794 349	794 349	1 379 952
Exercice de bons de souscription et d'options sur actions de NeuroBioPharm par des tiers (note 7 b))	–	–	–	836	–	836	–	(534)	(534)	302
Exercice de bons de souscription de série 4 d'Acasti détenus par Neptune (note 7 a))	–	–	–	10 237	–	10 237	–	(10 237)	(10 237)	–
Actions d'une filiale émises pour le prépaiement des royautés (note 7 a))	–	–	–	(5 775 394)	–	(5 775 394)	–	5 746 394	5 746 394	(29 000)
Total des changements dans les participations dans les filiales	–	–	–	(5 178 718)	–	(5 178 718)	–	6 529 972	6 529 972	1 351 254
Total des transactions avec les propriétaires	1 125 007	2 920 505	–	(77 454)	–	2 843 051	3 337 064	6 529 972	9 867 036	12 710 087
Solde au 30 novembre 2013	61 204 737	86 482 004 \$	– \$	17 659 018 \$	(62 290 183) \$	41 850 839 \$	7 631 404 \$	(944 108) \$	6 687 296 \$	48 538 135 \$

* Un montant de 406 677 \$ a été comptabilisé dans les soldes d'ouverture comparatifs en réduction du surplus d'apport et augmentation des bons de souscription et options de filiales, reflétant une correction non matérielle.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres (suite)
(non audités)

Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total	Bons de souscription et options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
	Nombre	Valeur								
Solde au 29 février 2012	49 688 843	45 841 986 \$	743 195 \$	13 156 913 \$	(31 973 311) \$	27 768 783 \$	1 676 653 \$	3 178 566 \$	4 855 219 \$	32 624 002 \$
Résultat global total pour la période										
Perte nette	-	-	-	-	(16 546 383)	(16 546 383)	-	(2 269 048)	(2 269 048)	(18 815 431)
	49 688 843	45 841 986	743 195	13 156 913	(48 519 694)	11 222 400	1 676 653	909 518	2 586 171	13 808 571
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres										
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>										
Offre publique	8 307 762	30 112 596	-	-	-	30 112 596	-	-	-	30 112 596
Bons de souscription exercés	1 424 043	5 397 749	(743 195)	-	-	4 654 554	-	-	-	4 654 554
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	4 539 699	-	4 539 699	1 838 209	-	1 838 209	6 377 908
Options sur actions exercées	644 082	2 285 341	-	(755 348)	-	1 529 993	-	-	-	1 529 993
Expiration de bons de souscription	-	-	-	27 122	-	27 122	-	-	-	27 122
Distribution d'actions d'une filiale par voix de dividende en nature	-	-	-	184 907	3 305 227	3 490 134	-	(3 509 465)	(3 509 465)	(19 331)
Total des apports et des distributions aux propriétaires	10 375 887	37 795 686	(743 195)	3 996 380	3 305 227	44 354 098	1 838 209	(3 509 465)	(1 671 256)	42 682 842
<i>Changements dans les participations dans les filiales qui ne résultent pas en une perte de contrôle</i>										
Exercice de bons de souscription et d'options sur actions d'une filiale par des tiers	-	-	-	19 432	-	19 432	-	31 584	31 584	51 016
Acquisition d'actions d'une filiale sur le marché	-	-	-	(81 206)	-	(81 206)	-	(7 003)	(7 003)	(88 209)
Total des changements dans les participations dans les filiales	-	-	-	(61 774)	-	(61 774)	-	24 581	24 581	(37 193)
Total des transactions avec les propriétaires	10 375 887	37 795 686	(743 195)	3 934 606	3 305 227	44 292 324	1 838 209	(3 484 884)	(1 646 675)	42 645 649
Solde au 30 novembre 2012	60 064 730	83 637 672 \$	- \$	17 091 519 \$	(45 214 467) \$	55 514 724 \$	3 514 862 \$	(2 575 366) \$	939 496 \$	56 454 220 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de neuf mois terminées les	
	30 novembre		30 novembre	
	2013	2012	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Perte nette de la période	(10 443 161) \$	(12 436 821) \$	(20 909 984) \$	(18 815 431) \$
Ajustements pour				
Amortissement des immobilisations corporelles	71 901	147 358	204 437	503 512
Amortissement des immobilisations incorporelles	8 869	9 465	25 619	28 395
Dépréciation des immobilisations corporelles	449 409	–	449 409	–
Dépréciation des immobilisations corporelles détruites	–	5 224 698	–	5 224 698
Dépréciation des inventaires détruits	–	2 262 667	–	2 262 667
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	3 818 551	1 689 211	9 909 458	6 377 908
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(14 839)	–	(35 474)	–
Charges financières nettes (produits financiers nets)	442 909	(739 229)	331 322	(61 718)
Gain de change réalisé	101 989	152 060	171 922	157 201
Perte (gain) de change non réalisé sur les sommes perçues d'avance	20 336	21 285	39 889	(10 643)
Impôt sur le revenu reporté	–	1 000 000	–	1 000 000
Crédit d'impôt à l'investissement recouvrable	–	1 200 000	–	1 200 000
	(5 544 036)	(1 469 306)	(9 813 402)	(2 133 411)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement				
Clients et autres débiteurs	(1 167 553)	(2 339 252)	(3 351 377)	(3 443 982)
Crédits d'impôt à recevoir	(153 997)	300 810	(441 420)	37 180
Charges payées d'avance	20 884	(81 106)	(724 361)	129 876
Stocks	250 677	(2 892 500)	(1 291 061)	(4 411 591)
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 479 813)	1 291 382	(157 413)	2 938 605
Sommes perçues d'avance	(19 698)	(64 933)	(25 195)	19 556
Avantages incitatifs reportés	–	–	510 929	–
	(2 549 500)	(3 785 599)	(5 479 898)	(4 730 356)
	(8 093 536)	(5 254 905)	(15 293 300)	(6 863 767)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Intérêts reçus	62 401	8 193	209 278	28 821
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 273 144)	(5 159 297)	(7 535 523)	(11 385 580)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	66 843	(55 025)	(247 924)	(248 174)
Échéance de placements à court terme	9 200 000	250 000	18 125 096	5 856 790
Acquisition de placements à court terme	–	–	(5 287 333)	–
	5 056 100	(4 956 129)	5 263 594	(5 748 143)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Remboursement de prêts et d'emprunts	–	(784 090)	(7 518)	(2 291 500)
Augmentation des prêts et emprunts	–	–	–	3 037 393
Produit de l'exercice de bons de souscription et d'options d'une filiale	933 988	5 941	1 380 254	51 016
Produit net de l'offre publique	–	30 112 596	–	30 112 596
Produit de l'exercice de bons de souscription	–	3 299 717	–	3 840 931
Acquisition des actions d'une filiale sur le marché	–	(59 350)	–	(88 209)
Impôts des non-résidents payés sur le dividende	–	(19 331)	–	(19 331)
Produit de l'exercice des options d'achat d'actions	215 000	1 029 243	1 449 375	1 529 993
Frais d'émission d'actions d'une filiale	–	–	(29 000)	–
Intérêts payés	(7 292)	(40 372)	(80 947)	(115 785)
	1 141 696	33 544 354	2 712 164	36 057 104
(Perte) gain de change sur trésorerie détenue en devises étrangères	(7 853)	240 409	34 683	180 450
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(1 903 593)	23 573 729	(7 282 859)	23 625 644
Trésorerie au début de la période	9 523 193	3 817 180	14 902 459	3 765 265
Trésorerie à la fin de la période	7 619 600 \$	27 390 909 \$	7 619 600 \$	27 390 909 \$
Informations sur les flux de trésorerie				
Transactions hors caisse				
Valeur des immobilisations corporelles acquises inscrite aux créditeurs et charges à payer	2 520 718 \$	1 866 968 \$	4 196 469 \$	5 912 131 \$
Valeur des immobilisations incorporelles acquises inscrite aux créditeurs et charges à payer	143 283	–	181 442	3 586
Valeur attribuée au capital social pour l'exercice des bons de souscription reliés au placement privé	–	721 119	–	813 623
Subvention à recevoir présentée contre les immobilisations corporelles	19 701	–	25 199	–
Décomptabilisation de la subvention à recevoir présentée contre les immobilisations corporelles	–	–	2 589 297	–
Crédit d'impôt à recevoir présenté contre les immobilisations corporelles	–	–	362 566	–
Intérêts capitalisés	44 181	–	129 629	–
Charges financières inscrites aux créditeurs et charges à payer	550 000	–	550 000	–

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

1. Entité présentant l'information financière

Neptune Technologies & Bioressources Inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec (anciennement Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec)). La Société est domiciliée au Canada et le siège social est situé au 545, Promenade du Centropolis, Laval, Québec H7T 0A3. Les états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société comprennent la Société et ses filiales, Acasti Pharma Inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBioPharm »). La Société se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de produits extraits de biomasses marines pour les industries nutraceutique et pharmaceutique.

Neptune est une société biotechnologique dont les activités sont principalement axées sur le développement, la fabrication et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (les « AGP ») oméga-3 d'origine marine. Neptune produit les AGP oméga-3 au moyen de son processus breveté d'extraction d'huiles du krill de l'Antarctique, qu'elle vend ensuite principalement sous forme d'huile en vrac à ses distributeurs qui commercialisent cette huile sous leur marque privée surtout sur les marchés des produits nutraceutiques américain, européen et australien. Les principaux produits offerts par Neptune, soit les huiles de krill de marques Neptune Krill Oil (NKO[®]) et ECKRILL (EKO^{MC}), sont généralement offerts sous forme de capsules et servent de compléments alimentaires aux consommateurs.

Les filiales de la Société sont exposées à un certain nombre de risques reliés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation d'études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, telle que définie par la Société dans les ententes de licences, et à la conclusion d'alliances stratégiques. Les filiales de la Société devront financer leurs activités de recherche et de développement et leurs études cliniques. Afin d'atteindre les objectifs de leurs plans d'affaires, les filiales de la Société prévoient conclure des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par les filiales de la Société nécessiteront l'approbation du U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») en fonction des méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents de la Société, sauf pour ce qui est présenté à la note 3. Il s'agit des états financiers consolidés intermédiaires établis selon les IFRS conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Certaines informations, en particulier les notes complémentaires, normalement incluses aux états financiers consolidés annuels établis selon les IFRS ont été omises ou condensées. Par conséquent, les états financiers consolidés intermédiaires n'incluent pas toutes les informations requises aux fins des états financiers consolidés annuels complets, et donc, doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes de l'exercice terminé le 28 février 2013.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les éléments suivants :

- Bons de souscription présentés dans les capitaux propres et paiements fondés sur les actions mesurés selon IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*;
- Passifs relatifs aux bons de souscription mesurés à la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés incluent :

- L'impact de l'explosion de l'usine incluant la comptabilisation des futurs recouvrements d'assurance et les passifs liés, ce qui nécessite du jugement pour évaluer si la Société a le droit inconditionnel de recevoir les recouvrements d'assurance et s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout passif éventuel ;
- L'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, ce qui nécessite du jugement pour évaluer s'il est probable que des avantages économiques seront nécessaires pour régler tout objet de litige.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de la période suivante incluent :

- L'utilisation de pertes fiscales et de crédits d'impôt à l'investissement ;
- L'assurance raisonnable quant à la constatation des subventions et le respect des conditions dont sont assorties les ententes de subventions ;
- L'évaluation des passifs financiers dérivés et des paiements fondés sur des actions ; et
- La recouvrabilité des comptes clients.

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la recherche et développement (« R&D ») dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R&D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables et bases de mesure décrites dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 28 février 2013 ont été appliquées de manière uniforme avec ces états financiers intermédiaires consolidés condensés, à l'exception de ce qui est noté ci-dessous.

Le 1^{er} mars 2013, la Société a adopté les nouvelles normes comptables publiées par l'IASB suivantes :

- a) IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), qui est fondée sur des principes existants, identifie le concept de contrôle comme étant le facteur déterminant à partir duquel une entité devrait être incluse dans les états financiers consolidés de la société-mère. L'IFRS 10 donne également des conseils afin de déterminer les relations de contrôle qui sont parfois difficiles à établir.
- b) IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 ») définit la notion de juste valeur et établit un référentiel pour mesurer la juste valeur et les obligations de présentation d'informations liées à celle-ci. L'IFRS 13 n'indique pas à quel moment un actif, un passif ou un instrument de capitaux propres est mesuré à la juste valeur mais suggère la marche à suivre lorsqu'une autre norme IFRS permet ou requiert l'utilisation de la juste valeur dans le choix d'évaluation (avec certaines exceptions). L'IFRS 13 requiert la présentation d'information additionnelle dans les états financiers intermédiaires, tel que décrit à la note 12.

L'impact de l'adoption de ces normes et mises à jour n'ont pas un impact significatif sur les états financiers intermédiaires consolidés condensés de la Société.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

4. Stocks

	30 novembre 2013	28 février 2013
Matières premières	10 872 735 \$	7 492 442 \$
Produits en cours	424 952	183 495
Produits finis	1 529 376	3 860 065
Pièces de rechange	173 611	173 611
	13 000 674 \$	11 709 613 \$

Pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013, le coût des ventes de 3 861 994 \$ (3 686 883 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012) comprend le coût des stocks de 3 833 344 \$ (3 618 931 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012) qui se compose de matières premières, de fournitures et des changements dans les produits en cours et les produits finis et d'autres coûts de 28 650 \$ (67 952 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012).

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, le coût des ventes de 14 045 367 \$ (11 270 631 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012) comprend le coût des stocks de 13 740 195 \$ (11 073 799 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012) qui se compose de matières premières, de fournitures et des changements dans les produits en cours et les produits finis, de la dépréciation de stocks de 188 656 \$ (16 318 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012) et d'autres coûts de 116 516 \$ (180 514 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012).

5. Recouvrements des assurances et explosion de l'usine

Le 8 novembre 2012, une explosion et un feu ont détruits l'usine de production de la Société. L'incident a complètement détruit l'usine de production en opération à Sherbrooke, mais les dommages à l'agrandissement des installations adjacentes en construction semblent être limités. Les inventaires de produits d'huile de krill de la Société étaient entreposés à l'usine de production et ont donc aussi été détruits.

Au cours des périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013, la Société a reçu un recouvrement des assurances relié à l'explosion de l'usine survenue le 8 novembre 2012, pour des montants de 260 825 \$ et 5 960 825 \$, respectivement (6 000 000 \$ pour l'exercice terminé le 28 février 2013). Ces montants, comptabilisés comme autres revenus, représentent une partie du recouvrement total que la Société prévoit recevoir lorsque les réclamations auprès des assureurs seront complétées et réglées.

Les dépréciations et les autres coûts estimés reliés à l'explosion de l'usine pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012 se détaillent comme suit :

	30 novembre 2012
Dépréciation reliée aux inventaires détruits	2 262 667 \$
Dépréciation reliée aux immobilisations corporelles détruites	5 224 698
Coûts de restauration du site	676 933
Contribution au fonds aux victimes	224 209
Autres coûts	76 104
	8 464 611 \$

La dépréciation reliée aux immobilisations corporelles détruites comprend 3 137 074 \$ pour les bâtiments et composantes du bâtiment, 1 930 577 \$ pour le matériel de laboratoire et de production, et 157 047 \$ pour le mobilier et matériel et le matériel informatique et logiciels.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

5. Recouvrements des assurances et explosion de l'usine (suite)

Également, suite à l'explosion de l'usine, la Société a réévalué la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé et le crédit d'impôt à l'investissement recouvrable à long terme comptabilisés dans le secteur nutraceutique. La Société a déterminé que le critère de comptabilisation de ces actifs n'était plus rencontré et a décomptabilisé l'actif d'impôt différé d'un montant de 1 000 000 \$ et le crédit d'impôt à l'investissement recouvrable à long terme d'un montant de 1 200 000 \$ au 30 novembre 2012. La réalisation de ces actifs dépendra du succès de la mise en œuvre du plan d'action de reprise des opérations de la Société et de la capacité de la Société à générer des revenus futurs imposables dans ce secteur.

6. Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

➤ Ordinaires

Privilégiées, émissions en séries, droits, privilèges et restrictions déterminés au moment de l'émission

- Privilégiées de catégorie A, sans droit de vote, non participantes, dividende fixe, préférentiel et non cumulatif de 5 % du montant du capital versé, échangeables selon certaines modalités au gré du détenteur en actions ordinaires (aucune action émise et en circulation).

b) Bons de souscription et options des filiales

	30 novembre 2013		28 février 2013	
	Nombre en circulation	Montant	Nombre en circulation	Montant
Acasti Pharma Inc.				
Bons de souscription de Série 4 (note 8 d))	–	– \$	5 314 850	370 735 \$
Options en circulation au régime d'intéressement au capital (note 8 b))	4 864 750	3 695 763	5 216 250	2 915 611
Options d'achat d'actions (note 8 l))	3 153 750	453 923	–	–
Options d'achat d'actions (note 8 f))	4 010 000	1 742 467	2 175 000	404 783
Unités d'actions avec restrictions (note 8 i))	1 035 000	1 098 679	–	–
Bons de souscription reliés à un placement privé				
Série 6	375 000	306 288	375 000	306 288
Série 7	375 000	100 400	375 000	100 400
	13 813 500	7 397 520	13 456 100	4 097 817
NeuroBioPharm Inc.				
Bons de souscription de				
Série 2011-1	3 997 725	–	3 998 128	–
Série 2011-2 (note 8 e))	1 548 250	18 264	1 550 000	14 295
Série 2011-3 (note 8 e))	5 895 668	166 798	6 183 176	166 630
Options en circulation au régime d'intéressement au capital (note 8 c))	475 000	14 776	461 250	13 704
Options d'achat d'actions (note 8 g))	4 025 000	5 130	2 250 000	1 894
Attributions à base d'actions (note 8 j))	782 000	28 916	–	–
	16 723 643	233 884	14 442 554	196 523
	30 537 143	7 631 404 \$	27 898 654	4 294 340 \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

6. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

b) Bons de souscription et options des filiales (suite)

Les caractéristiques des bons de souscription de la filiale Acasti sont les suivantes :

Série 4 permettait au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 0,25 \$ par action jusqu'au 8 octobre 2013⁽¹⁾.

Série 6 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015.

Série 7 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015, sujet à la réalisation de certains jalons convenus et prédéfinis. Les bons de souscription de Série 7 sont assujettis à l'acquisition, en nombre égal, sur quatre semestres, sous réserve du service continu et du respect des conditions de performance du marché (187 500 bons de souscription) et autres que du marché (187 500 bons de souscription).

⁽¹⁾ Un total de 5 432 350 de bons de souscription ont été exercés (3 173 750 par Neptune) au cours de la période terminée le 30 novembre 2013 pour une contrepartie dans Acasti de 564 651 \$ en trésorerie et 793 437 \$ appliqué contre le compte à payer à la société mère, pour une contrepartie totale dans Acasti de 1 358 088 \$ et une contrepartie additionnelle dans Neptune de 407 775 \$.

Les caractéristiques des bons de souscription de la filiale NeuroBioPharm sont les suivantes :

Série 2011-1 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,40 \$ par action jusqu'à la survenance du premier des deux événements suivants : i) quinze (15) jours après l'inscription à la cote de ces actions sur une bourse reconnue, ou ii) le 12 avril 2014⁽¹⁾.

Série 2011-2 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A de NeuroBioPharm à un prix de 0,47 \$ par action jusqu'à la survenance du premier des deux événements suivants : i) quinze (15) jours après l'inscription à la cote des actions de NeuroBioPharm sur une bourse reconnue, ou ii) le 12 avril 2016.

Série 2011-3 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A à un prix de 0,40 \$ par action jusqu'au 12 avril 2016.

⁽¹⁾ 403 bons de souscription ont été exercés au cours de la période terminée le 30 novembre 2013 pour une contrepartie dans NeuroBioPharm de 161 \$ et une contrepartie additionnelle dans Neptune de 141 \$.

7. Participations ne donnant pas le contrôle

a) Acasti

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, la participation de la Société dans sa filiale Acasti a changé de la façon suivante :

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, plusieurs détenteurs de bons de souscription et d'options d'Acasti, excluant Neptune, ont exercés leur droit d'acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 2 555 100 actions par Acasti pour un produit brut dans Acasti de 972 177 \$ et une considération additionnelle dans Neptune de 407 775 \$, pour un total de 1 379 952 \$. L'impact de l'exercice de ces bons de souscription et options sur la participation ne donnant pas le contrôle est de 794 349 \$.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, Neptune a exercé son droit d'acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 3 173 750 actions par Acasti et 793 437 \$ appliqué contre le compte à payer à la société mère dans Acasti. L'impact de l'exercice de ces bons de souscription et options sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (10 237) \$.

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle a conclu une entente de prépaiement avec sa filiale Acasti en vertu du contrat de licence exclusive. Cette entente prévoit que la Société peut payer d'avance toutes les redevances futures payables en vertu de ce contrat de licence.

La valeur du prépaiement et des royalties courues, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule de calcul stipulée dans le contrat de licence, équivaut à 15 525 000 \$. Le prépaiement a été réglé par l'émission de 6 750 000 actions de catégorie A de la filiale, à un prix de 2,30 \$ par action, à l'exercice d'un bon de souscription délivré à Neptune à la signature de l'entente de prépaiement.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

7. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

a) Acasti (suite)

Le prépaiement et l'émission des actions à la Société ont été approuvés par le TSX Venture Exchange et par les actionnaires désintéressés de la filiale au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires de la filiale qui s'est tenue le 27 juin 2013.

Le 12 juillet 2013, Acasti a émis à la Société 6 750 000 actions de catégorie A, à un prix de 2,30 \$ par action, ce qui a eu pour effet d'augmenter la participation de Neptune dans Acasti de 3 % et d'augmenter la participation ne donnant pas le contrôle de 5 746 394 \$. Les changements de participation dans une filiale qui ne résultent pas en une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions sur les capitaux propres. La différence entre la contrepartie reçue et la participation ne donnant pas le contrôle a été comptabilisée dans le surplus d'apport. La filiale a encouru des frais d'émission d'actions de 29 000 \$.

La répartition de l'actionnariat d'Acasti entre le capital-actions détenu par la Société et celui détenu par d'autres actionnaires au 30 novembre 2013 et 28 février 2013 se détaille comme suit :

	30 novembre 2013		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	51 349 683	34 236 705	85 586 388
Votes et participation	60 %	40 %	100 %

	28 février 2013		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	41 427 733	31 679 805	73 107 538
Votes et participation	57 %	43 %	100 %

Actions de catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes et sans valeur nominale.

b) NeuroBioPharm

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, la participation de la Société dans sa filiale NeuroBioPharm a changé de la façon suivante :

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, plusieurs détenteurs de bons de souscription de NeuroBioPharm ont exercés leur droit d'acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 403 actions par NeuroBioPharm pour un produit brut dans NeuroBioPharm de 161 \$ et une considération additionnelle dans Neptune de 141 \$, pour un total de 302 \$. L'impact de l'exercice de ces bons de souscription sur la participation ne donnant pas le contrôle est de (534) \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

7. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

b) NeuroBioPharm (suite)

La répartition de l'actionnariat de NeuroBioPharm entre le capital-actions détenu par la Société et celui détenu par d'autres actionnaires aux 30 novembre 2013 et 28 février 2013 se détaille comme suit :

	30 novembre 2013		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	6 501 000	2 002 275	8 503 275
Actions de catégorie B	2 475 000	25 000	2 500 000
Actions de catégorie G	17 325 000	175 000	17 500 000
Actions de catégorie H	25 740 000	260 000	26 000 000
	52 041 000	2 462 275	54 503 275
Votes	96 %	4 %	100 %
Participation	76 %	24 %	100 %

	28 février 2013		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	6 501 000	2 001 872	8 502 872
Actions de catégorie B	2 475 000	25 000	2 500 000
Actions de catégorie G	17 325 000	175 000	17 500 000
Actions de catégorie H	25 740 000	260 000	26 000 000
	52 041 000	2 461 872	54 502 872
Votes	96 %	4 %	100 %
Participation	76 %	24 %	100 %

Catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes, sans valeur nominale et avec dividende discrétionnaire.

Catégorie B, avec droit de vote (dix votes par action), non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions sous réserve de certains ajustements. Les actions de catégorie B sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie B sont rachetables au gré du détenteur à un prix équivalant à la contrepartie versée par action; sous réserve de certains ajustements.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

7. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

b) NeuroBioPharm (suite)

Catégorie G, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale. Les actions de catégorie G sont convertibles, au gré du détenteur ou au gré de la société dans l'éventualité d'un placement privé d'actions ou de l'inscription en bourse de la société, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie G sont rachetables au gré du détenteur à un prix équivalant à la contrepartie versée par action; sous réserve de certains ajustements.

Catégorie H, avec droit de vote (un vote par action), non participantes, sans valeur nominale. Les actions de catégorie H sont convertibles, au gré du détenteur ou au gré de la société dans l'éventualité d'un placement privé d'actions ou de l'inscription en bourse de la société, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie H sont rachetables au gré du détenteur à un prix équivalant à la contrepartie versée par action; sous réserve de certains ajustements.

8. Paiement fondé sur des actions

Description des accords de paiement fondé sur des actions :

Au 30 novembre 2013, la Société avait conclu les accords de paiement fondé sur des actions suivants :

a) Régime d'intéressement au capital de la Société

La Société a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société. Le régime vise l'octroi d'options sur actions ordinaires. Le prix d'achat des actions visées par les options octroyées en vertu du régime correspond au minimum au cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la Bourse TSX la veille de l'octroi. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration, de même que la durée des options qui ne peut toutefois excéder cinq ans, selon les règles établies en vertu du régime. Le régime d'intéressement au capital permet à la Société d'octroyer au maximum 15 % du nombre d'actions émises et en circulation en options d'achat d'actions. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises en circulation par année; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Tout octroi d'options en vertu du régime doit prévoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	2,95 \$	8 115 418	2,46 \$	3 768 000
Échues	3,15	(421 500)	3,45	(50 000)
Expirées	2,28	(90 000)	–	–
Exercées	1,70	(854 750)	2,36	(644 082)
Attribuées	2,77	815 000	3,39	3 370 000
En circulation aux 30 novembre 2013 et 2012	3,08 \$	7 564 168	2,95 \$	6 443 918
Exercables aux 30 novembre 2013 et 2012	3,11 \$	5 043 742	2,52 \$	3 098 990

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

a) Régime d'intéressement au capital de la Société (suite)

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes suivantes :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre	
	2013	2012
Prix de l'action	2,59 \$	3,23 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	0,61 %	1,16 %
Durée estimative	2,57 ans	2,52 ans
Volatilité prévue	72,45 %	65,53 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est de 1,08 \$ (1,12 \$ en 2012). La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des non-salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est de 1,11 \$ (1,39 \$ en 2012).

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est de 3,33 \$ par action (3,99 \$ en 2012). Lors de l'exercice de ces options, un montant de 572 390 \$ a été reclassé dans le capital social.

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2013, des dépenses de rémunération de 1 120 617 \$ et 3 576 135 \$, respectivement, ont été constatées sous ce plan par la Société (1 143 385 \$ et 4 539 698 \$ en 2012).

b) Régime d'intéressement au capital de la filiale Acasti Pharma

La filiale Acasti a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Le régime vise l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A. Le prix d'exercice des options octroyées en vertu de ce régime n'est pas inférieur au cours de clôture des actions cotées la veille de l'octroi. En vertu de ce régime, le nombre maximal d'options pouvant être émises s'élève à 10 % des actions de catégorie A d'Acasti détenues par des actionnaires publics, et est assujéti à l'approbation annuelle des actionnaires. Le 27 juin 2013, les actionnaires de la filiale ont approuvé le renouvellement du régime d'intéressement au capital d'Acasti, en vertu duquel le nombre maximal d'options pouvant être émises est désormais de 7 317 128, ce qui correspond à 10 % des actions en circulation à la date d'approbation par les actionnaires. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration de la filiale, sous réserve, entre autres, que les options ne peuvent avoir une durée excédant dix ans et qu'elles doivent avoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la filiale émises et en circulation par année; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

b) Régime d'intéressement au capital de la filiale Acasti Pharma (suite)

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	1,55 \$	5 216 250	1,15 \$	3 347 500
Attribuées	2,38	165 000	2,12	2 280 000
Exercées	1,37	(296 500)	0,68	(20 000)
Échues	1,97	(220 000)	1,84	(111 250)
En circulation aux 30 novembre 2013 et 2012	1,57 \$	4 864 750	1,54 \$	5 496 250
Exercibles aux 30 novembre 2013 et 2012	1,38 \$	3 418 832	1,08 \$	2 068 666

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes suivantes :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre	
	2013	2012
Prix de l'action	2,31 \$	2,12 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,07 %	1,32 %
Durée estimative	2,44 ans	4,08 ans
Volatilité prévue	76,64 %	71,17 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est de 1,04 \$ (1,13 \$ en 2012). Aucune option n'a été octroyée à des non-salariés au cours des périodes de neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012.

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des options exercées durant la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est de 3,77 \$ par action (2,10 \$ en 2012).

Pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013, des dépenses de rémunération de 198 508 \$ et 780 152 \$, respectivement, ont été constatées sous ce plan par la Société (504 756 \$ et 1 641 048 \$ en 2012). Le montant pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

c) Régime d'intéressement au capital de la filiale NeuroBioPharm

Le 25 mai 2011, le conseil d'administration de NeuroBioPharm a approuvé la mise en place d'un régime d'options d'achat d'actions pour les administrateurs, la direction, les salariés et les consultants de NeuroBioPharm. Le nombre maximal d'actions de catégorie A pouvant être émises par ce régime ne peut être supérieur à 600 000 actions de catégorie A, et des limites individuelles spécifiées sont établies pour les consultants, le service des relations avec les investisseurs et les salariés. Le conseil d'administration de NeuroBioPharm fixera le prix d'exercice des options, ce prix ne sera pas inférieur i) au prix par action que NeuroBioPharm a obtenu pour les dernières actions vendues dans le cadre de ses derniers placements privés effectués dans des conditions normales de concurrence au cours du dernier exercice et ii) à la démonstration faite de l'une ou l'autre des manières suivantes de la valeur du prix d'exercice : une évaluation officielle; des dépenses reportées engagées au cours des cinq derniers exercices qui ont contribué ou peuvent raisonnablement être perçues comme pouvant contribuer au développement de la technologie ou du produit pour lequel NeuroBioPharm a l'intention de réaliser un programme recommandé de recherche et développement au cours des 12 prochains mois; l'actif corporel net; cinq fois la moyenne des flux de trésorerie annuels ou un autre moyen d'établissement de la valeur qui est acceptable pour la bourse reconnue où les titres de NeuroBioPharm sont inscrits, si applicable. La durée prévue de l'option sera d'un maximum de 10 ans. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises et en circulation par année; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Le régime d'options sur actions doit prévoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	0,50 \$	461 250	0,50 \$	496 250
Attribuées	1,00	25 000	–	–
Échues	0,50	(11 250)	0,50	(17 500)
En circulation aux 30 novembre 2013 et 2012	0,53 \$	475 000	0,50 \$	478 750
Exercibles aux 30 novembre 2013 et 2012	0,50 \$	450 000	0,50 \$	363 443

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options d'achat d'actions octroyées au cours de la période suivante :

	Neuf mois terminés le 30 novembre 2013
Prix de l'action	0,10 \$
Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	1,30 %
Durée estimative	2,48 ans
Volatilité prévue	70,98 %

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

c) Régime d'intéressement au capital de la filiale NeuroBioPharm (suite)

La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est de 0,00 \$. Aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée à des salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012. Aucune option d'achat d'action n'a été octroyée à des non-salariés au cours des périodes de neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012.

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2013, des dépenses de rémunération de 619 \$ et 1 073 \$, respectivement, ont été constatées sous ce plan par la Société (702 \$ et 3 126 \$ en 2012). Le montant pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est inclus dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

d) Droits incitatifs sur les bons de souscription d'Acasti

De temps à autre, la Société octroie de la rémunération à ses employés sous forme de droits incitatifs sur des bons de souscription de série 4 qu'elle détient dans sa filiale Acasti. L'acquisition des droits se fait graduellement. Tous sont soumis au service continu des employés ou à l'atteinte de quatre années de service pour les administrateurs.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des droits sur les bons de souscription d'Acasti se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits
En cours aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	0,41 \$	5 314 850	0,33 \$	5 715 500
Exercés	0,32	(2 161 100)	0,30	(121 900)
Attributions remplacées (note 8 I))	0,26	(3 153 750)	–	–
En cours aux 30 novembre 2013 et 2012	– \$	–	0,33 \$	5 593 600
Exerçables aux 30 novembre 2013 et 2012	– \$	–	0,33 \$	5 552 350

Aucun droit n'a été octroyé au cours des périodes de neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012.

Le prix moyen pondéré de l'action à la date de l'exercice des droits exercés durant la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est de 2,46 \$ par action (2,11 \$ en 2012).

Pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013, des dépenses de rémunération de néant et 1 471 \$, respectivement, ont été constatées sous ce plan par la Société (25 676 \$ et 150 883 \$ en 2012). Le montant pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est inclus dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

e) Droits incitatifs sur les bons de souscription de NeuroBioPharm

De temps à autre, la Société octroie de la rémunération à ses employés sous forme de droits incitatifs sur des bons de souscription de série 2011-2 et 2011-3 qu'elle détient dans sa filiale NeuroBioPharm. L'acquisition des droits se fait graduellement. Tous sont soumis au service continu des employés ou à l'atteinte de quatre années de service pour les administrateurs.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des droits sur les bons de souscription de NeuroBioPharm se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits
En cours aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	0,51 \$	7 733 176	0,51 \$	7 023 427
Attribués	0,77	210 000	0,75	805 000
Échus	0,63	(499 258)	0,62	(17 250)
En cours aux 30 novembre 2013 et 2012	0,53 \$	7 443 918	0,53 \$	7 811 177
Exerçables aux 30 novembre 2013 et 2012	0,51 \$	6 795 668	0,48 \$	5 299 154

La juste valeur des droits sur les bons de souscription de NeuroBioPharm octroyés a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les droits octroyés au cours des périodes suivantes :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre	
	2013	2012
Prix de l'action	0,10 \$	0,10 \$
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	0,76 %	1,21 %
Durée estimative	2,38 ans	2,93 ans
Volatilité prévue	80,47 %	73,70 %

La juste valeur moyenne pondérée des droits octroyés à des salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est de 0,01 \$ (0,01 \$ en 2012). La juste valeur moyenne pondérée des droits octroyés à des non-salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est de néant. Aucun droit n'a été octroyé à des non-salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012.

Pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013, des dépenses de rémunération de 1 302 \$ et 4 137 \$, respectivement, ont été constatées sous ce plan par la Société (14 692 \$ et 43 153 \$ en 2012). Le montant pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est inclus dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

f) Options d'achat d'actions d'Acasti

Le 3 décembre 2012, Neptune a accordé une rémunération incitative sous forme d'options d'achat d'actions comme moyen de rétention du personnel, compensant ainsi partiellement les réductions de salaire et servant d'incitatif à long terme pour les dirigeants et les employés clés. Les options d'achat d'actions sont acquises graduellement sur une période de deux ans. Toutes sont sujettes aux services continus des employés et une partie de ces options sont sujettes à des conditions de performance autres que des conditions de marché, conditions qui sont rencontrées au 30 novembre 2013.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options d'achat d'actions sur les actions d'Acasti se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	2,75 \$	2 175 000	– \$	–
Attribuées	3,00	1 975 000	–	–
Échues	2,84	(140 000)	–	–
En circulation aux 30 novembre 2013 et 2012	2,87 \$	4 010 000	– \$	–
Exercibles aux 30 novembre 2013 et 2012	2,75 \$	523 750	– \$	–

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options d'achat d'actions octroyées au cours de la période suivante :

	Neuf mois terminés le 30 novembre 2013
Prix de l'action	2,89 \$
Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	1,26 %
Durée estimative	2,45 ans
Volatilité prévue	71,07 %

La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est de 1,22 \$. La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des non-salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est de 1,08 \$.

Pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013, des dépenses de rémunération de 368 323 \$ et 1 337 684 \$, respectivement, ont été constatées sous ce plan par la Société (néant en 2012). Le montant pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est inclus dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

g) Options d'achat d'actions de NeuroBioPharm

Le 3 décembre 2012, Neptune a accordé une rémunération incitative sous forme d'options d'achat d'actions comme moyen de rétention du personnel, compensant ainsi partiellement les réductions de salaire et servant d'incitatif à long terme pour les dirigeants et les employés clés. Les options d'achat d'actions sont acquises graduellement sur une période de deux ans. Toutes sont sujettes aux services continus des employés et une partie de ces options sont sujettes à des conditions de performance autres que des conditions de marché, conditions qui sont rencontrées au 30 novembre 2013.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options d'achat d'actions sur les actions de NeuroBioPharm se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options d'achat d'actions
En circulation aux 1 ^{er} mars 2013 et 2012	0,75 \$	2 250 000	– \$	–
Attribuées	1,00	1 925 000	–	–
Échues	0,83	(150 000)	–	–
En circulation aux 30 novembre 2013 et 2012	0,87 \$	4 025 000	– \$	–
Exercibles aux 30 novembre 2013 et 2012	0,75 \$	540 000	– \$	–

La juste valeur des options d'achat d'actions octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options d'achat d'actions octroyées au cours de la période suivante :

	Neuf mois terminés le 30 novembre 2013
Prix de l'action	0,10 \$
Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	1,26 %
Durée estimative	2,45 ans
Volatilité prévue	426,97 %

La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est de 0,10 \$. La juste valeur moyenne pondérée des options d'achat d'actions octroyées à des non-salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est de 0,10 \$.

Pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013, des dépenses de rémunération de 846 \$ et 3 236 \$, respectivement, ont été constatées sous ce plan par la Société (néant en 2012). Le montant pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est inclus dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

h) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres de Neptune

En janvier 2013, le Conseil d'administration a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants de la Société, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires de la Société. Le régime a subséquemment été approuvé par la Bourse de Toronto et l'approbation des actionnaires a eu lieu le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 21 Juin 2013, la Société a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants un total de 1 191 000 unités d'actions avec restrictions (« Unités ») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres de Neptune. Les Unités de Neptune s'acquièrent graduellement dans le temps, mais sont assujetties à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces attributions ne seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par la Société. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de la Société, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Unités correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Unités octroyées durant le trimestre est de 3,32 \$ par unité.

	Nombre d'Unités
En circulation au 1 ^{er} mars 2013	–
Attribuées	1 191 000
Exercées	(75 000)
Échues	(25 000)
En circulation au 30 novembre 2013	1 091 000

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, 75 000 Unités entièrement acquises et octroyées pour services passés ont été exercées. Lors de l'exercice, la juste valeur de ces Unités à 3,32 \$ par unité, totalisant 249 000 \$, a été reclassé du surplus d'apport au capital social.

Pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013, des dépenses de rémunération de 1 028 162 \$ et 1 964 167 \$, respectivement, ont été constatées sous ce plan par la Société (néant en 2012).

i) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres d'Acasti

En mai 2013, le Conseil d'administration d'Acasti a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants d'Acasti, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires d'Acasti. Le régime a subséquemment été approuvé par la Bourse de Toronto et l'approbation des actionnaires a eu lieu le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'unités d'actions avec restrictions, d'unités d'actions liées au rendement, d'actions avec restrictions, d'unités d'actions différées et d'autres formes d'attributions fondées sur des actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration d'Acasti. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

i) Régime incitatif à base de titres de capitaux propres d'Acasti (suite)

Le 27 Juin 2013, Acasti a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants un total de 1 060 000 unités d'actions avec restrictions (« Unités ») en vertu du régime incitatif à base de capitaux propres d'Acasti. Les Unités d'Acasti s'acquièrent graduellement dans le temps, mais sont assujetties à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60 %) de ces attributions ne seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par Acasti. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux d'Acasti, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Unités correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Unités octroyées durant le trimestre est de 2,89 \$ par unité.

Aucune Unité n'a été exercée au 30 novembre 2013.

Pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013, des dépenses de rémunération de 620 094 \$ et 1 098 679 \$, respectivement, ont été constatées sous ce plan par la Société (néant en 2012). Le montant pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

j) Régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm

En mai 2013, le Conseil d'administration de NeuroBioPharm a approuvé un régime incitatif à base de titres de capitaux propres pour les employés, administrateurs et consultants de NeuroBioPharm, sous réserve de l'approbation de la Bourse de Toronto et des actionnaires de NeuroBioPharm. Le régime a subséquentement été approuvé par la Bourse de Toronto et l'approbation des actionnaires a eu lieu le 27 juin 2013. Le régime prévoit l'émission d'attributions d'intéressement à base d'actions, sous réserve des conditions restrictives pouvant être déterminées par le Conseil d'administration de NeuroBioPharm. Lorsque les conditions restrictives sont remplies, le cas échéant, le régime prévoit le règlement des attributions sous forme d'actions.

Le 27 Juin 2013, NeuroBioPharm a octroyé aux membres du conseil d'administration, dirigeants, employés et consultants un total de 832 000 attributions d'intéressement à base d'actions (« Attributions ») en vertu du régime d'intéressement à base d'actions de NeuroBioPharm. Les Attributions de NeuroBioPharm s'acquièrent graduellement dans le temps, mais sont assujetties à une date d'expiration ne dépassant pas le 15 janvier 2017, à un rythme spécifique, en fonction de la catégorie de chaque détenteur, sous réserve que soixante pour cent (60%) de ces attributions ne seront acquises qu'après la réalisation des objectifs de performance identifiés par NeuroBioPharm. Les objectifs de performance sont basés en partie sur des objectifs précis et globaux de NeuroBioPharm, mais également en fonction de la performance individuelle de chaque détenteur. La juste valeur des Attributions correspond au prix de l'action à la date de l'octroi et est comptabilisée comme rémunération à base d'actions, dans le surplus d'apport, sur la période d'acquisition. La juste valeur des Attributions octroyées durant le trimestre est de 0,10 \$ par unité.

Aucune Attribution n'a été exercée au 30 novembre 2013.

Pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013, des dépenses de rémunération de 16 012 \$ et 28 916 \$, respectivement, ont été constatées sous ce plan par la Société (néant en 2012). Le montant pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

k) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions avec un consultant

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, la Société a conclu une convention d'honoraires avec un consultant pour ses services qui devraient être rendus jusqu'au 31 janvier 2014. Comme convenu, une partie de la juste valeur des services qui seront reçus par la Société sera réglée en actions ordinaires. Cette transaction entre dans l'étendue d'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, un montant de 1 032 092 \$, correspondant à la juste valeur des services reçus à ce jour, est présenté dans la dépense de rémunération à base d'actions (382 352 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013). Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, la Société a émis 195 257 actions au consultant, en paiement d'une partie des services rendus à la Société, pour lequel un montant de 649 740 \$ a été reclassé du surplus d'apport au capital social.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

8. Paiement fondé sur des actions (suite)

l) Options d'achat d'actions d'Acasti

Le 1^{er} octobre 2013, Neptune a émis à certains employés, dirigeants et administrateurs du Groupe (les « Employés »), 3 153 750 options d'achat d'actions de catégorie A d'Acasti que Neptune détient dans Acasti (les « Options d'Achat d'Actions »), chaque Options d'Achat d'Actions permettant à son détenteur d'acquérir de Neptune une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice entre 0,25 \$ et 0,50 \$ par action avant le 1^{er} octobre 2017. Précédemment, Neptune avait octroyé des droits sur 3 153 750 bons de souscription de série 4 d'Acasti (les « Bons de Souscription ») qu'elle détenait aux mêmes Employés, chaque Bon de Souscription permettant à son détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix d'exercice entre 0,25 \$ et 0,50 \$ par action avant le 8 octobre 2013.

La direction a identifié l'octroi des Options d'Achat d'Actions comme une attribution de remplacement aux fins comptables des Bons de Souscription. Conséquemment, la transaction est comptabilisée conformément aux recommandations sur les modifications comptables d'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. La différence entre la juste valeur des Bons de Souscription et des Options d'Achat d'Actions à la date de la modification, d'un montant de 81 716 \$, est considérée bénéfique pour les Employés puisque la maturité est effectivement prolongée de quatre ans. Cette différence est donc comptabilisée à la date de la modification puisque les Options d'Achat d'Actions sont entièrement acquises à la date d'émission. Ce montant est inclut dans les « transactions dont le paiement est fondé sur des actions » des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

9. Ententes de partenariat et de collaboration

En 2008, la Société a encaissé un premier montant de 500 000 € d'une série de montants prévus aux termes d'une entente de partenariat. Comme le prévoit l'entente, la Société s'engage à développer un programme de recherche clinique et de développement de produits incorporant Neptune huile de krill - NKO[®] dans une matrice alimentaire. Les 62,5 % du premier montant sont uniquement remboursables si les parties n'atteignent pas certains jalons de développement, avant la mise en marché des produits. La portée de toute obligation de remboursement est actuellement en discussion entre Neptune et le partenaire, mais aucune entente n'est survenue. De plus, durant l'exercice terminé le 28 février 2011, la Société a encaissé une somme de 100 000 € qui était conditionnelle à l'obtention définitive du statut Novel Food et à l'obtention de résultats positifs sur le plan organoleptique, tel qu'il est défini dans un avenant à l'entente de partenariat entre les deux parties. Aucun revenu n'a été enregistré par la Société aux termes de cette entente. Au 30 novembre 2013, une somme de 864 353 \$ est inscrite au titre de « Sommes perçues d'avance » aux états consolidés de la situation financière (824 464 \$ au 28 février 2013).

10. Avantages incitatifs reportés

En plus des avantages incitatifs reportés comptabilisés au 28 février 2013, au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, la Société a conclu une entente avec son locateur pour des avantages incitatifs reportés additionnels d'un montant de 510 929 \$, dont 459 836 \$ a été reçu et 51 093 \$ demeure à recevoir. Les avantages reçus seront comptabilisés prospectivement en réduction de la dépense de loyer sur une base linéaire pour la durée restante du bail.

11. Prêts et emprunts

Au cours de la période terminée le 30 novembre 2013, la marge de crédit d'exploitation n'a pas été renouvelée.

Le 11 octobre 2013, Neptune a reçu une offre de prêt de 12,5 millions \$ d'Investissement Québec (« IQ »). Le prêt garanti d'IQ comporte des intérêts de 7,0 % par année et inclut un moratoire de deux ans sur le remboursement du capital à compter de la date du premier versement, à la suite de quoi le prêt sera remboursé selon des paiements mensuels égaux s'étalant sur une période de quatre ans. Le prêt, qui est remboursable en tout temps sans pénalité, sera versé à Neptune au fil de la réalisation du projet et il est assujéti au respect de certains engagements et garanties qui sont de pratique courante dans ce type de transaction. En décembre 2013, Neptune a reçu un premier versement de 6,8 millions \$ d'IQ.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

12. Détermination de la juste valeur

Actifs et passifs financiers

La Société a déterminé que la valeur comptable de ses éléments d'actif et de passif financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur en raison des courtes durées de ces instruments.

La juste valeur des obligations relatives aux biens loués, des contributions remboursables obtenues en vertu d'un programme d'emprunt fédéral est déterminée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires. La juste valeur de ces emprunts se rapproche de la valeur comptable.

Dérivés d'équité

La juste valeur des bons de souscription Placement privé 2011 - US est déterminée au moyen de modèle d'évaluation en fonction des estimations et des hypothèses aux dates suivantes :

	3 novembre 2012
Modèle d'évaluation	Black & Scholes
Taux de rendement	–
Volatilité	53,03 %
Durée estimative	0 an
Taux sans risque	0,19 %

Puisque les bons de souscription Placement privé 2011 - US ont expiré le 3 novembre 2012, la juste valeur a été déterminée avant l'expiration.

Les changements dans la juste valeur de ces dérivés d'équité sont inclus dans les charges financières :

	30 novembre 2012
Placement privé 2011 - US	267 057 \$

13. Secteurs opérationnels

La Société a trois secteurs à présenter, comme il est décrit ci-dessous, qui sont les unités opérationnelles stratégiques de la Société. Les unités opérationnelles stratégiques offrent différents produits et services et sont gérées séparément, car elles requièrent différentes stratégies en matière de technologie et de marketing. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction de la Société passe en revue au moins tous les trimestres les rapports de gestion internes. Le sommaire qui suit décrit les activités de chacun des secteurs de la Société :

- *Neptune* produit et commercialise des produits nutraceutiques.
- *Acasti Pharma Inc.* développe et commercialise des applications pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires.
- *NeuroBioPharm Inc.* développe et commercialise des applications pharmaceutiques pour les maladies neurologiques.

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du bénéfice sectoriel avant impôt sur le résultat, comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le chef de la direction de la Société. Le bénéfice sectoriel permet d'évaluer la performance d'un secteur dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. La fixation des prix de cession interne s'appuie sur des taux prédéterminés et acceptés par toutes les parties.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

13. Secteurs opérationnels (suite)

Période de trois mois terminée le 30 novembre 2013

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	4 367 165 \$	28 347 \$	– \$	– \$	4 395 512 \$
Revenus provenant des ventes internes, contrats de recherche internes et redevances	763 134	–	–	(763 134)	–
Recouvrements des assurances	260 825	–	–	–	260 825
Amortissement	(79 405)	(670 995)	(81 325)	750 955	(80 770)
Paiements fondés sur des actions	(2 541 705)	(1 069 271)	(207 575)	–	(3 818 551)
Produits financiers	26 346	7 026	–	(13 125)	20 247
Charges financières	(5 714)	(551 578)	(13 125)	13 125	(557 292)
Perte du secteur à présenter	(6 732 581)	(3 856 094)	(539 177)	684 691	(10 443 161)
Actifs du secteur à présenter	95 278 638	25 505 001	3 745 207	(60 795 614)	63 733 232
Passifs du secteur à présenter	13 109 676	4 975 651	20 304 264	(23 194 494)	15 195 097

Période de trois mois terminée le 30 novembre 2012

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	6 602 803 \$	424 320 \$	– \$	– \$	7 027 123 \$
Revenus provenant des ventes internes, contrats de recherche internes et redevances	237 260	–	–	(237 260)	–
Amortissement	(154 613)	(166 496)	(81 325)	245 611	(156 823)
Paiements fondés sur des actions	(1 195 657)	(411 702)	(81 852)	–	(1 689 211)
Explosion de l'usine	(8 464 611)	–	–	–	(8 464 611)
Produits financiers	389 878	12 183	–	(13 125)	388 936
Charges financières	(41 486)	(690)	(13 125)	13 125	(42 176)
Impôt sur le revenu	(1 000 000)	–	–	–	(1 000 000)
Perte du secteur à présenter	(10 632 763)	(1 611 111)	(438 558)	245 611	(12 436 821)
Actifs du secteur à présenter	83 009 295	13 097 123	4 342 580	(25 569 543)	74 879 455
Passifs du secteur à présenter	17 338 938	2 058 902	19 377 772	(20 350 377)	18 425 235

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

13. Secteurs opérationnels (suite)

Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	15 530 395 \$	300 886 \$	– \$	– \$	15 831 281 \$
Revenus provenant des ventes internes, contrats de recherche internes et redevances	1 142 585	–	–	(1 142 585)	–
Recouvrements des assurances	5 960 825	–	–	–	5 960 825
Amortissement	(225 870)	(1 339 284)	(243 975)	1 579 073	(230 056)
Paiements fondés sur des actions	(6 555 574)	(2 603 467)	(750 417)	–	(9 909 458)
Produits financiers	107 470	24 925	–	(39 375)	93 020
Charges financières	(77 843)	(553 104)	(39 375)	39 375	(630 947)
Perte du secteur à présenter	(11 484 780)	(9 059 406)	(1 878 607)	1 512 809	(20 909 984)
Actifs du secteur à présenter	95 278 638	25 505 001	3 745 207	(60 795 614)	63 733 232
Passifs du secteur à présenter	13 109 676	4 975 651	20 304 264	(23 194 494)	15 195 097

Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	20 597 525 \$	675 292 \$	– \$	– \$	21 272 817 \$
Revenus provenant des ventes internes, contrats de recherche internes et redevances	557 576	–	–	(557 576)	–
Amortissement	(525 737)	(499 028)	(243 975)	736 833	(531 907)
Paiements fondés sur des actions	(4 604 077)	(1 464 336)	(309 495)	–	(6 377 908)
Explosion de l'usine	(8 464 611)	–	–	–	(8 464 611)
Produits financiers	116 025	35 320	352	(39 375)	112 322
Charges financières	(386 277)	(1 978)	(39 375)	39 375	(388 255)
Impôt sur le revenu	(1 000 000)	–	–	–	(1 000 000)
Perte du secteur à présenter	(13 151 579)	(4 939 557)	(1 461 128)	736 833	(18 815 431)
Actifs du secteur à présenter	83 009 295	13 097 123	4 342 580	(25 569 543)	74 879 455
Passifs du secteur à présenter	17 338 938	2 058 902	19 377 772	(20 350 377)	18 425 235

Les écarts entre les sommes de tous les secteurs et les soldes consolidés s'expliquent principalement par l'exploitation des secteurs cardiovasculaire et neurologique aux termes de licences émises par le secteur nutraceutique, détenteur ultime de la propriété intellectuelle originale employée dans les applications pharmaceutiques. Les immobilisations incorporelles associées aux licences des secteurs pharmaceutiques, leurs dotations aux amortissements et les redevances sont éliminées à la consolidation. Les placements intersectoriels et les soldes à payer ou à recevoir sont à l'origine d'autres éliminations d'actifs et de passifs des secteurs à présenter.

Le secteur nutraceutique est le principal débiteur des obligations liées aux charges du siège social du groupe. Toutes les charges du siège social significatives, hormis les coûts de financement et certaines charges de bureau courantes, sont imputées aux secteurs à présenter en proportion de la part estimative des services ou des avantages obtenus par chacun. Ces charges ne représentent pas nécessairement les coûts qui devraient autrement être engagés par les secteurs s'ils ne recevaient pas les services ou les avantages grâce aux ressources mises en commun par le groupe ou s'ils ne recevaient pas de financement du secteur nutraceutique.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

14. Engagements et éventualités

a) Éventualités

- i) Le ou vers le 27 janvier 2010, la Société et Acasti ont déposé une requête pour l'émission d'une injonction permanente devant la Cour supérieure du Québec contre US Nutraceutiques LLC (d.b.a. Valensa), une société américaine. Dans le cadre de cette procédure, Neptune et Acasti recherchent notamment une injonction ordonnant à Valensa d'amender certaines demandes de brevet déposées par Valensa auprès du registraire américain pour y ajouter Neptune comme copropriétaire, ou à titre subsidiaire la cession par Valensa de ces demandes de brevet à Neptune, ainsi que des dommages-intérêts punitifs, perte de profits et pertes d'occasions d'affaires, le tout pour un montant présentement fixé à 3 000 000 \$.

Le 28 septembre 2011, Valensa a déposé sa défense dans laquelle elle a nié les allégations de Acasti/Neptune et a demandé le rejet de la requête. Valensa a également produit une demande reconventionnelle mais seulement à l'égard de Neptune, contre qui elle allègue une violation des contrats et réclame des dommages-intérêts d'un montant de 2 300 000 \$. La Société nie toutes les allégations matérielles faites par Valensa. Ce dossier est toujours actif et aucune date de procès n'a été fixée. Au 30 novembre 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

- ii) Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc. et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 19 décembre 2011, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 30 novembre 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc., Aker Biomarine Antarctic AS, Schiff Nutrition Group Inc. and Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 5 février 2013, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Au 30 novembre 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Tel que plus amplement décrit ci-dessous, toutes les actions en contrefaçon contre Aker et al. seront retirées conformément aux accords de règlement conclus entre Aker et la Société.

- iii) Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc., devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 30 décembre 2011, Enzymotec USA Inc. a déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle il nie toute contrefaçon du brevet, demande une déclaration d'invalidité et réclame les coûts et des dommages. Le 30 décembre 2011, Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 30 novembre 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC, devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 14 janvier 2013, Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Au 30 novembre 2013, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Tel que plus amplement décrit ci-dessous, toutes les actions en contrefaçon contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC, et Azantis Inc. seront retirées conformément aux accords de règlement conclus entre Enzymotec et la Société.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

14. Engagements et éventualités (suite)

a) Éventualités (suite)

- iv) Le 20 décembre 2012, la Société a déposé une demande de révocation du brevet initial d'Aker Biomarine ASA (2008231570) et de ses quatre brevets d'innovation devant la Cour fédérale australienne. La Société souhaite obtenir de la Cour une déclaration que toutes les revendications contenues dans les brevets d'Aker, sont, et en tout temps ont été, invalides.

Les procédures de révocations déposées en Australie à l'encontre du brevet initial d'Aker Biomarine ASA (2008231570) et de ses quatre brevets d'innovation seront retirées conformément aux accords de règlement conclus entre Aker et la Société.

- v) Le 29 Janvier 2013, la Société a déposé une plainte en vertu de l'article 337 de l'*US Tariff Act* de 1930 devant le *United States International Trade Commission*, alléguant que Aker BioMarine AS, Aker BioMarine Antarctique USA, Inc., Aker BioMarine Antarctique, Enzymotec Limited, Enzymotec USA, Inc., Olympic Seafood AS, Olympic Biotec Ltd, Rimfrost USA, LLC, Bioriginal Food & Science Corp et Avoca, Inc., une division de Pharmachem Laboratories Inc. se livrent à des pratiques commerciales déloyales de par, entre autre, l'importation, la vente pour l'importation et à la vente après l'importation de certains produits à base de krill, à savoir une pâte de krill et des huiles de krill, qui violent directement ou indirectement une ou plusieurs revendications des brevets américains US8,278,351 et US8,383,675 de la Société. L'enquête a été instituée officiellement le 11 avril 2013.

Le 26 septembre 2013, la Société a conclu une entente de règlement avec Olympic Seafood AS, Olympic Biotec Ltd, Rimfrost USA, LLC, Bioriginal Food & Science Corp et Avoca, Inc. (collectivement les « Défendeurs »). Dans le cadre du règlement, Neptune a accordé une licence mondiale, non exclusive, et comportant le paiement de redevances, aux Défendeurs, leur permettant de commercialiser et de vendre dans le marché nutraceutique des produits contenant des composants extraits du krill. Les Défendeurs ont également accepté de payer à Neptune une redevance supplémentaire pour la fabrication et la vente de produits du krill antérieures à la date de l'accord en vigueur.

Le ou vers le 28 novembre 2013, la Société, Acasti et Aker BioMarine AS, Aker BioMarine Antarctique USA, Inc., Aker BioMarine Antarctique AS (Aker et al.) ont entériné un *binding Term Sheet* et conclu une entente de règlement et de licence le ou vers le 16 décembre 2013 en vertu de laquelle la demande en cours devant l'ITC est terminée, ainsi que la fin de toutes les poursuites en cours intentées par Neptune contre Aker. Dans le cadre du règlement, la Société a octroyé une licence non – exclusive, mondiale, portant des royautés à Aker et al., leur permettant de commercialiser et de vendre sur le marché des produits nutraceutiques. Suivant les termes de l'accord, les royautés sont fonction du résultat de la procédure d'examen *inter partes* devant l'Office des brevets et des marques de commerce des États-Unis (USPTO) relativement au brevet '351 portant sur la composition de l'huile de krill de Neptune (n° 8.278.351). Aker a également accepté de payer à Neptune une somme représentant un paiement unique non remboursable pour la fabrication et la vente de produits de krill avant la date de la décision de l'USPTO sur le réexamen. La décision de l'USPTO dans le réexamen du '351 n'est pas attendue avant le début 2015.

Le ou vers le 17 décembre 2013, Neptune, Acasti et Enzymotec ont déposé une requête conjointe pour un ajournement de la procédure devant l'ITC en raison de leur accord sur un possible règlement. Une nouvelle requête conjointe a été déposée le ou vers le 13 janvier 2014 pour prolonger l'ajournement d'un délai de 30 jours additionnels. Les parties espèrent conclure une entente formelle de règlement pour mettre fin à l'enquête de l'ITC à l'égard d'Enzymotec avant l'expiration du nouveau délai d'ajournement de 30 jours.

- vi) Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antartic USA Inc., Aker Biomarine Antartic AS, Schiff Nutrition Group Inc., et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.) pour la contrefaçon du brevet US 8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.

Tel que plus amplement décrit précédemment, ce dossier contre Aker et al., Schiff Nutrition Group et Schiff Nutrition International Inc. sera abandonné suivant les termes de l'entente de règlement entre les parties. Les documents seront déposés à la Cour sous peu.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

14. Engagements et éventualités (suite)

a) Éventualités (suite)

- vii) Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. et Mercola.com Health Resources, LLC pour la contrefaçon du brevet US8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société.

Tel que plus amplement décrit précédemment, ce dossier contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. et Mercola.com Health Resources, LLC sera abandonné suivant les termes de l'entente de règlement entre les parties. Les documents seront déposés à la Cour une fois l'entente de règlement et de licence signée.

- viii) Le 6 mars 2013, la Société a déposé une poursuite devant la Cour fédérale américaine du district du Delaware contre Rimfrost USA, LLC, Avoca Inc., and Olympic Seafood AS pour la contrefaçon des brevets US8,030,348, US8,278,351 et US8,383,675 de la Société ainsi que des dommages. Cette procédure a été suspendue dans l'attente de la décision de la United States International Trade Commission concernant la plainte déposée le 29 janvier 2013 par la Société. Suite à la signature d'une convention de licence le 26 septembre 2013, la poursuite à l'encontre de Rimfrost USA, LLC, Avoca Inc., and Olympic Seafood AS a été abandonnée.

- ix) Le 2 avril 2013, la Société a reçu une requête introductive d'instance de la société G.S.C. Communication Inc. contre la Société et Entreprises Laliberté Division Électricité Inc. (codéfendeurs). La requête a été déposée suite à l'incident du 8 novembre 2012 et le demandeur réclame une somme pour la perte des outils du demandeur. Le dossier est toujours en instance et aucune date de procès n'a été fixée.

- x) La Société est sujette aux lois et règlements concernant l'environnement et le risque d'un passif environnemental inhérent à ses opérations actuelles et passées. Selon les informations dont elle dispose, la Société croit que les questions environnementales n'auront pas d'effet négatif matériel sur la condition financière de la Société.

b) Engagements

- i) En septembre 2011, Neptune a annoncé la conclusion d'un protocole d'entente avec la société chinoise Shanghai KaiChuang Deep Sea Fisheries Co. Ltd. (« SKFC ») afin de former une coentreprise à parts égales nommée Neptune-SKFC Biotechnologie. La coentreprise devrait fabriquer et commercialiser les produits de krill de Neptune en Asie. Le coût initial et la valeur totale du projet, qui inclut la construction d'une usine de production et le développement d'un réseau de distribution commercial pour l'Asie, de même que d'autres détails de cette entente sont actuellement examinés par les parties. SKFC appartient à hauteur de 43 % à Shanghai Fisheries General Corporation (« SFGC »), important conglomérat de pêche qui est la propriété du gouvernement chinois. SFGC se spécialise dans la pêche pélagique, les navires de pêche, la machinerie de pêche, les produits d'épicerie frais et les services d'entreposage. SFGC est présente dans plus de 10 pays et compte plus de 4 000 employés. SKFC a la plus importante flotte de navires chargés de la récolte du krill de l'océan Antarctique. Le protocole d'entente fait l'objet de négociations additionnelles et est assujéti à l'approbation du conseil de chacune des parties à la coentreprise ainsi que des autorités chinoises.

- ii) En décembre 2011, la Société a annoncé le début officiel de la phase I de l'agrandissement de l'usine de Sherbrooke. Le coût du projet d'expansion a été révisé à un montant d'approximativement 43 000 000 \$ suite à l'incident du 8 novembre 2012 à l'usine de Sherbrooke. Le projet devrait être financé principalement par un prêt sans intérêts, certains crédits d'impôts, une facilité de crédit garantie, des recouvrements d'assurance et une partie du fonds de roulement de Neptune. Le financement prend actuellement la forme d'un emprunt de 3 500 000 \$ sans intérêts, ayant un terme de dix ans et un prêt garanti de 12 500 000 \$ comportant des intérêts de 7,0 % par année et incluant un moratoire de deux ans sur le remboursement du capital à compter de la date du premier versement, à la suite de quoi le prêt sera remboursé selon des paiements mensuels égaux s'étalant sur une période de quatre ans. La plupart de ces montants de financement ne sont pas déboursés.

Depuis l'explosion survenue le 8 novembre 2012, la Société prévoit reconstruire une usine de production opérationnelle, en utilisant la phase I de l'agrandissement de l'usine qui était en cours de construction.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

14. Engagements et éventualités (suite)

b) Engagements (suite)

- iii) Dans le cours normal des affaires, une filiale de la Société a signé des ententes avec divers partenaires et fournisseurs visant à ce que ceux-ci exécutent des projets de recherche pour la production et la commercialisation de certains produits.

La filiale de la Société s'est engagée dans divers projets de recherche et de développement qui seront effectués sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total de 5 064 000 \$, dont un montant de 3 688 000 \$ a été payé à ce jour. Au 30 novembre 2013, un montant de 700 000 \$ est inclus dans les « Fournisseurs et autres créditeurs » relativement à ces projets.

15. Parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

La Société s'est engagée, auprès d'une société contrôlée par un dirigeant et administrateur (qui est également un actionnaire de la Société), à payer semestriellement une somme représentant 1 % des revenus, sans limite de durée, à titre de redevances. Le montant versé annuellement ne pourra excéder le bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement de la Société. Au cours des périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2013, le total de ces redevances incluses dans les charges d'exploitation représente respectivement 52 031 \$ et 164 481 \$ (78 133 \$ et 218 421 \$ pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2012). Au 30 novembre 2013, le solde dû à cette société en vertu de cet engagement est de 301 481 \$ (256 734 \$ au 28 février 2013). Ce montant est présenté aux états consolidés de la situation financière sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Rémunération des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent un contrôle sur 3 % des actions avec droit de vote de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit pour les périodes terminées les :

	Périodes de trois mois terminées les 30 novembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre	
	2013	2012	2013	2012
Avantages à court terme	515 452 \$	676 242 \$	1 497 978 \$	1 734 026 \$
Paiements fondé sur des actions	875 906	673 643	2 228 483 \$	2 527 247
	1 391 358 \$	1 349 885 \$	3 726 461 \$	4 261 273 \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2013 et 2012

16. Événements postérieurs à la date de clôture

a) Émission publique d'Acasti

Le 3 décembre 2013, Acasti a conclu une émission publique de 16 000 000 Unités d'Acasti (« Unités ») au prix de 1,25 USD l'Unité. Chaque Unité est composée d'une action de catégorie A et d'un bon de souscription d'actions ordinaires (« Bon de souscription ») d'Acasti. Chaque Bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire d'Acasti à un prix d'exercice de 1,50 USD par action visée par un Bon de souscription, sous réserve de rajustement, à tout moment jusqu'à 17 heures (heure de Montréal) à la date qui tombe au cinquième anniversaire de la clôture du placement, soit le 3 décembre 2018. Avant la clôture de l'émission publique, les preneurs fermes ont levé la totalité de leur option de surallocation leur permettant d'acquérir 2 400 000 Unités supplémentaires, résultant en un total de 18 400 000 Unités émises pour un produit brut d'environ 23 millions USD. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élève à environ 2,3 millions USD. Les Bons de souscription faisant partie des Unités sont désignés comme un passif dérivé (« passif dérivé lié aux bons de souscription ») à des fins comptables en raison de la monnaie dans laquelle est libellé le prix d'exercice qui diffère de la monnaie fonctionnelle de la Société. Au 30 novembre 2013, des frais d'émission d'un montant de 550 000 \$ ont été comptabilisés dans les frais financiers de l'état du résultat global, ce qui représente la portion affectée au passif dérivé lié aux bons de souscription.

Dans le cadre de cette émission, Neptune a acquis 592 500 Unités au prix de 1,25 USD l'Unité, pour une contrepartie totale de 740 625 USD. En conséquence, Neptune détient la propriété véritable et le contrôle de 51 942 183 actions de catégorie A et 592 500 bons de souscription d'Acasti, ce qui représente environ 49,95 % des actions ordinaires émises et en circulation du capital d'Acasti. La direction analyse actuellement l'impact de cette transaction sur ses états financiers consolidés. À la date de publication de ces états financiers, la direction n'a pas conclu à savoir si Neptune détient toujours le contrôle sur sa filiale Acasti pour des fins de consolidation, suite à la conclusion de l'émission publique par Acasti.

b) Ententes de recherche et développement

En décembre 2013, une filiale de la Société a conclu de nouvelles ententes de recherche et développement résultant en des obligations contractuelles additionnelles d'environ 1 050 000 USD.